

Rapport Annuel

Bureau de l' Administrateur
Groupe Afrique II



Bénin • Burkina Faso • Cameroun • Centrafrique
Comores • Congo • Congo, Rép. Dém.
Côte d'Ivoire • Djibouti • Gabon • Guinée
Guinée-Bissau • Guinée Equatoriale • Ile Maurice
Madagascar • Mali • Mauritanie • Niger • Rwanda
São Tomé et Príncipe • Sénégal • Tchad • Togo



Rapport Annuel : Octobre 2015

Bureau de l' Administrateur
Groupe Afrique II

Rapport annuel

**Bureau de l'Administrateur du FMI
Groupe Afrique II**



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

vii

CHAPITRE 1. Réunions du Conseil d'administration

1

Visage et perspectives de l'économie mondiale	1
Rapport sur les perspectives de l'économie mondiale	1
Rapport sur la surveillance des finances publiques	3
Politique budgétaire et croissance à long terme	4
Rendre l'investissement public plus efficient	7
Rapport de 2015 sur les effets de contagion	8
Rapport de 2015 sur le secteur extérieur	10
Crise financière grecque : des enseignements à tirer pour les pays en développement	11
Questions relatives aux pays à faible revenu	13
Réforme de la politique du FMI en matière de stratégies de réduction de la pauvreté dans le cadre de sa collaboration avec les pays à faible revenu	13
Financement du développement	14
<i>Renforcement du dispositif de sécurité financière pour les pays en développement</i>	14
<i>Revue du Consensus de Monterrey</i>	16
Engagements du FMI dans les Pays Post-conflit et en situation de fragilité	19
Éligibilité aux facilités de financement concessionnel du FMI	22
Surveillance régionale : examen des politiques communes des pays membres	23
Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	23
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	25
Zone euro	27
Réforme du FMI et du système monétaire international	27
Réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI : mesures intérimaires	27
Formule des quotes-parts : mise à jour des données	28
Revue de la méthode d'évaluation du droit de tirage spécial (DTS)	29

CHAPITRE 2. Activités du Groupe Afrique II	35
Réunion des gouverneurs et gouverneurs suppléants du FMI du Groupe Afrique II	35
Réunion des gouverneurs et gouverneurs suppléants du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour les pays du Groupe Afrique II	35
Réunion du Groupe consultatif africain	36
Concertations entre les deux bureaux d'Administrateurs au FMI et à la Banque mondiale	36
CHAPITRE 3. Activités du Bureau de l'Administrateur	37
Participation aux conférences internationales	37
50 ^{es} Assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD)	37
40 ^e Réunion annuelle du Groupe de la Banque islamique de développement (BID)	38
3 ^e Conférence internationale sur le financement du développement	39
38 ^e Réunion annuelle de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA)	41
Réunion du Caucus des gouverneurs africains du FMI et de la Banque mondiale	43
Consultations avec les autorités	45
Togo – Visite des autorités au Fonds monétaire international (FMI)	45
Djibouti – Consultations avec les autorités	46
Guinée équatoriale – Consultations avec les autorités	47
Madagascar – Consultations avec les autorités	48
Bénin – Audience accordée par Son Excellence, Monsieur Thomas Boni Yayi, Président de la République	48
<i>Prochaines conférences internationales</i>	<i>50</i>
CHAPITRE 4. Publications d'intérêt	51
Comprendre l'administration des recettes : une analyse initiale des données à l'aide de l'outil d'information de l'administration des recettes	51
IMF WP 15/122 – Pauvreté, croissance et inégalité en Afrique subsaharienne : les espérances suscitées par l'approche DSRP se sont-elles concrétisées ?	52
IMF WP 15/69 – Renforcement de l'investissement et rôle des administrations publiques : l'exemple du Bénin	52
IMF WP 15/99 – Comment améliorer l'efficacité de la politique monétaire dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	52

CHAPITRE 5. Présentation de deux banques centrales **55**

La Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO)	55
La Banque des États de l’Afrique Centrale (BEAC)	57

DONNÉES **63**

Accords des pays membres avec le Fonds monétaire international (fin août 2015)	63
Assistance technique des pays membres du Groupe Afrique II (octobre 2014 à septembre 2015)	65
Département des Finances publiques (FAD)	65
Institut du FMI – Cours et séminaires	67

ÉQUIPE DE L’ADMINISTRATEUR **71****ENCADRÉS**

Encadré 1 : Imposition des ressources naturelles	32
Encadré 2 : Le Tchad a atteint le point d’achèvement de l’initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE)	33
Encadré 3 : Diversité – Les actions du Bureau pour accroître la diversité au FMI	49
Encadré 4 : Djibouti – Assises nationales sur la fiscalité (12–16 juin 2015)	50
Encadré 5 : Assemblées annuelles de 2018, Bali-Indonésie	61

AVANT-PROPOS

Les Assemblées annuelles de 2015 du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale se tiennent dans un environnement international marqué par une volatilité accrue des marchés financiers, un déclin des cours des matières premières, des conflits armés dans le monde, les effets néfastes des changements climatiques et une dépréciation générale des monnaies des économies émergentes. Les risques qui pèsent sur les perspectives mondiales sont demeurés orientés à la baisse, plus qu'ils ne l'étaient il y a six mois, en raison notamment du ralentissement de la croissance mondiale, des effets inattendus d'une normalisation de la politique monétaire aux États-Unis et de la perspective d'une tendance baissière accrue des cours des matières premières. Les tensions géopolitiques et les mouvements de populations qui en résultent s'ajoutent aux risques qui menacent l'économie mondiale.

La matérialisation de ces risques aurait un effet négatif sur les économies africaines. Il est important de noter que les niveaux de croissance enregistrés dans les pays africains s'inscrivent dans la tendance favorable observée ces dernières années et que leurs perspectives à moyen terme demeurent globalement positives.

La persistance des risques fait ressortir la nécessité pour les pays africains de poursuivre la mise en œuvre de mesures structurelles afin de renforcer la résilience de leurs économies. En particulier, le soutien de la croissance économique dépendra essentiellement de la mise en œuvre de réformes structurelles, de la gestion des compétences et du développement de l'expertise

nationale qui favorisent la productivité, de l'accroissement du capital humain, de l'utilisation efficiente des ressources et de la diversification économique.

Dans un tel contexte, l'assistance technique du FMI reste cruciale dans le renforcement des réformes pour accroître la crédibilité des institutions et la gouvernance des politiques. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration des capacités des pays, notamment dans l'exploitation des ressources naturelles ainsi que dans toutes les négociations internationales.

À l'ordre du jour de la réunion du Comité monétaire et financier international (CMFI) prévue les 9 et 10 octobre 2015 à Lima, au Pérou, figureront les perspectives et les risques actuels de l'économie mondiale ainsi que le rôle que le FMI se donne en vue d'appuyer les pays membres pour faire face aux défis, notamment dans le cadre de l'agenda du développement.

Nous saluons la décision récente du FMI d'augmenter de 50 % le niveau d'accès à ses facilités concessionnelles pour les pays à faible revenu. Toutefois, dans le cadre de sa contribution à l'agenda du développement post-2015, il serait indiqué que le FMI réexamine sa décision prise en 2013 de réduire de moitié l'accès aux ressources du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (Fonds fiduciaire RPC) lorsque les réformes de 2010 entreront en vigueur. De plus, il est tout aussi impératif que le FMI augmente ses ressources concessionnelles en vue de préserver l'autonomie financière du Fonds fiduciaire RPC.

Il convient aussi de se féliciter de la création par le FMI d'un Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) disponible pour les pays à faible revenu victimes de catastrophes naturelles ou de santé publique. De plus, le FMI a assoupli les conditions d'accès par les économies frontalières au financement mixte de précaution et a permis d'augmenter la part des ressources non concessionnelles du FMI dans ses financements. Toutefois, nous estimons qu'une révision de la conception et de la conditionnalité des programmes du FMI est nécessaire afin de les adapter aux mutations économiques en cours. Il s'agirait en particulier d'accroître les capacités de financement destiné aux investissements productifs dans les infrastructures et le capital humain tout en préservant la viabilité de la dette. Dans la même optique, une révision du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (*Low-Income Country Debt Sustainability Framework*, LIC DSF) est nécessaire pour mieux prendre en compte les mutations en cours et l'adapter au nouvel agenda du développement post-2015.

Prenant en compte les résultats mitigés des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, juillet 2015) et le Sommet des Nations Unies pour l'adoption de l'agenda du développement durable post-2015 (New York, septembre 2015) ont permis d'établir un cadre global pour le financement du développement durable et d'adopter les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD). Les éléments de ce cadre sont conformes aux priorités identifiées par l'Union africaine au titre de l'agenda du développement post-2015 et de l'Agenda 2063 du continent.

Le FMI a d'ores et déjà annoncé sa contribution active à la mise en œuvre de l'agenda du développement. En plus de son assistance financière, cette contribution comprendra un appui aux efforts nationaux visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des pays. L'institution devrait également appuyer

les autorités dans leurs efforts de lutte contre l'évasion fiscale et les flux illicites de capitaux qui privent l'Afrique de ressources considérables et indispensables pour le financement de son développement.

Les sources innovantes de financement sont un domaine dans lequel le FMI pourrait s'investir afin d'apporter des solutions permettant de mobiliser davantage de ressources destinées au développement. Un autre domaine où l'apport du FMI serait apprécié est la promotion du rôle des banques centrales dans le financement du développement, en conformité avec leur mandat.

Les défis que posent les crises d'ordre sécuritaire méritent également une attention particulière de la part du FMI en raison de leur impact défavorable sur la stabilité politique et économique. Cet impact est à prendre en compte dans les analyses de soutien aux politiques économiques des États. Enfin, nous encourageons fortement nos autorités à s'intéresser aux récents travaux du FMI dans les domaines de la politique monétaire, de l'inclusion financière ainsi que des clauses d'actions collectives dans la restructuration des dettes souveraines.

Je voudrais réitérer mon engagement ferme à contribuer à rendre le FMI plus inclusif et plus représentatif de ses pays membres, afin d'en renforcer la légitimité. À cet égard, j'ai pris d'importantes initiatives pour l'atteinte des objectifs de diversité au sein de l'institution. En particulier, j'ai été à l'origine de la création d'un groupe de travail des Administrateurs sur cette importante question.

La diversité et la réforme des quotes-parts du FMI seront les deux thèmes du Forum de haut niveau que j'organise à l'intention des gouverneurs du Groupe Afrique II du FMI le 8 octobre 2015 à l'occasion des Assemblées annuelles des institutions de Bretton Woods qui se tiendront à Lima, au Pérou.

Ngueto Tiraina YAMBAYE
Administrateur



CHAPITRE

1

Réunions du Conseil d'administration

Visage et perspectives de l'économie mondiale

Rapport sur les perspectives de l'économie mondiale

Le Conseil d'administration du FMI a examiné et endossé le 21 septembre 2015 les conclusions du rapport de l'institution sur les perspectives de l'économie mondiale.

Dans un contexte de risques élevés, le rapport met en exergue une croissance globale modérée pour 2015 et projetée à 3,1 %, se situant ainsi, une fois de plus, en-deçà des prévisions pour la même année présentées dans le précédent rapport. Les perspectives demeurent inégales dans les principaux pays et régions, avec une reprise dans les économies avancées un peu plus soutenue, tandis que l'activité dans les économies émergentes et en développement devrait ralentir pour la cinquième année consécutive, reflétant principalement des perspectives plus faibles dans certains

pays émergents, tels que la Chine, et pour les pays exportateurs de pétrole. Dans un environnement de prix de matières premières en baisse, de flux de capitaux vers les marchés émergents plus faibles et de volatilité accrue des marchés financiers, les risques de révision à la baisse pesant sur les perspectives ont augmenté, en particulier pour les économies émergentes et celles en développement.

Les facteurs qui sous-tendent cette croissance globale modérée comprennent des chocs spécifiques aux pays, mais aussi des éléments communs, notamment la faible croissance de la productivité constatée depuis la récession économique mondiale, l'héritage de la crise financière dans certaines économies avancées, les transitions démographiques, l'ajustement en cours dans les marchés émergents, le rééquilibrage des sources de la croissance en Chine ainsi que la chute des prix du pétrole et d'autres matières premières.

La volatilité des marchés financiers a atteint un pic, reflétant une hausse dans l'aversion au risque au niveau

mondial, un affaiblissement des monnaies de certaines économies émergentes et une forte correction des prix des actifs partout dans le monde. Si les conditions financières dans les économies avancées continuent de s'assouplir avec des taux d'intérêt réels bas, elles se sont davantage resserrées dans les économies émergentes avec l'annonce d'une normalisation de la politique monétaire aux États-Unis et l'assombrissement des perspectives mondiales.

La baisse des prix des matières premières, notamment du pétrole et des métaux, traduit une offre résiliente de ces produits, ainsi qu'une demande mondiale, réelle ou potentielle, plus faible due au ralentissement des investissements à forte intensité de matières premières et la décélération de l'activité manufacturière, notamment en Chine. Nombre de pays exportateurs de matières premières connaissent un amenuisement rapide de leurs marges, un affaiblissement de leurs déterminants fondamentaux et une pression sur leurs monnaies. Ces facteurs mondiaux, ainsi que certaines évolutions spécifiques aux pays, pointent vers une reprise à moyen terme plus faible qu'envisagée précédemment. On note également l'apparition des risques négatifs accrus, notamment dans les marchés émergents et les pays en développement, bien que la croissance dans ces pays puisse rebondir en 2016. Pour les pays à faible revenu, la faiblesse des prix des matières premières, la croissance mondiale plus lente que prévue et la perspective de conditions financières plus resserrées sont de nature à peser plus fortement sur leurs perspectives économiques. Certains de ces pays ont connu d'importants déficits du compte courant en raison de leurs accès faciles à l'épargne étrangère et des investissements directs étrangers abondants, notamment dans les pays riches en ressources naturelles. Ces pays seraient par conséquent particulièrement vulnérables à d'autres chocs financiers extérieurs.

La balance des risques reste orientée à la baisse. Quant aux risques positifs, les cours du pétrole et autres ma-

tières premières encore plus faibles pourraient offrir un levier pour la demande dans les pays importateurs de ces produits. Cependant, cette situation complique davantage les perspectives dans les pays exportateurs de pétrole.

Quant aux risques baissiers, ceux-ci incluent : (i) une décélération de l'activité économique en Chine, qui fait face à des arbitrages difficiles dans sa transition vers une croissance davantage guidée par la consommation, la réduction des vulnérabilités financières, et la mise en œuvre de réformes visant à renforcer le rôle des marchés dans l'économie ; (ii) une forte appréciation du dollar américain, qui pourrait davantage affaiblir les bilans des entreprises dans les économies émergentes ; (iii) une volatilité accrue des marchés financiers pouvant affecter la stabilité financière des économies avancées et pouvant aussi se propager vers les économies émergentes, notamment par des conditions financières plus resserrées et un renversement du flux des capitaux ; (iv) un risque à moyen terme pour les économies avancées provenant d'un déclin de la croissance déjà faible vers une stagnation, voire une déflation ; et (v) un risque à moyen terme pour les marchés émergents provenant des effets d'un ralentissement significatif de la croissance économique en Chine.

Compte tenu de la morosité de ces perspectives et des risques élevés, les priorités en matière de politiques économiques devraient s'articuler autour de l'objectif d'accroître à la fois la production réelle et la production potentielle par une combinaison de politiques de soutien à la demande et de réformes structurelles pour stimuler l'offre.

Dans les économies avancées, le maintien d'une politique monétaire accommodante est essentiel, tout comme la mise en œuvre de politiques macroprudentielles visant à contenir les risques qui se posent au secteur financier. Les pays qui disposent d'un espace budgétaire mais qui font face à d'importants écarts de

production ou à une forte dépendance de la demande extérieure nette devraient assouplir leur politique budgétaire à court terme, notamment par des investissements accrus en infrastructures, en vue de stimuler la production potentielle. Les programmes de réformes structurelles doivent inclure des mesures visant à renforcer la participation à la force de travail et l'emploi, à promouvoir la flexibilité du marché du travail, à s'attaquer aux problèmes d'endettement hérités de la crise et à abaisser les barrières d'entrée dans les marchés des produits et des services.

Les économies émergentes et en développement sont confrontées à des compromis difficiles entre l'appui à la demande et la croissance, réelle et potentielle, et la réduction des vulnérabilités dans un environnement extérieur défavorable. La portée de politiques macroéconomiques assouplies varie selon les pays. Les pays exportateurs de pétrole sans espace budgétaire doivent réduire leurs dépenses publiques tandis que ceux qui bénéficient d'un tel espace doivent ajuster leur position budgétaire de manière graduelle tout en mettant en œuvre des plans de consolidation à moyen terme pour préserver la crédibilité de leur politique. Les pays exportateurs de pétrole ayant des régimes de taux de change flottant doivent les utiliser pour absorber les chocs des termes de l'échange tout en atténuant les fluctuations excessives des taux de change, afin de contenir les vulnérabilités liées à l'endettement des entreprises et à leur exposition aux monnaies étrangères. Enfin, dans nombre de ces économies, des réformes structurelles orientées vers l'augmentation de la productivité et la réduction des goulots d'étranglement qui entravent la production s'imposent de toute urgence.

Rapport sur la surveillance des finances publiques

Les pays riches en ressources naturelles ont bénéficié au cours des années 2000 de l'essor exceptionnel

des prix du pétrole et des produits de base, qui ont atteint des niveaux historiquement très élevés. Cet essor a considérablement renforcé la croissance économique des pays en développement dotés de ressources naturelles et leur a permis d'enregistrer de fortes augmentations de leurs recettes fiscales. Ils ont ainsi pu disposer de larges possibilités pour le financement de leur développement et de leur transformation économiques.

Toutefois, le renversement récent des prix du pétrole et des produits de base en 2014 a rappelé la volatilité et l'imprévisibilité des prix des matières premières et surtout la vulnérabilité des pays exportateurs aux chocs durables. Les pays exportateurs de produits de base devront donc s'adapter à cette période de repli des cours, qui a des répercussions négatives sur les recettes fiscales et les recettes d'exportations et qui pourrait être prolongée.

À la lumière de cette évolution récente, le *Rapport sur la surveillance des finances publiques* d'octobre 2015 analyse la conduite de la politique budgétaire dans un contexte d'incertitudes créée par la forte dépendance à l'égard des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles. Le rapport des services du FMI constate que, bien que les ressources naturelles constituent d'extraordinaires possibilités pour les pays cherchant à promouvoir leur développement économique et social, l'atteinte de ces objectifs s'est avérée être étonnamment difficile. Les pays riches en hydrocarbures et en ressources minérales non renouvelables ont souffert de ce qui est souvent qualifié de « malédiction des ressources ». Dans certains de ces pays, les efforts visant à stimuler la croissance et le développement n'ont pas abouti du fait que les politiques budgétaires ont été trop procycliques et que les institutions sous-jacentes n'ont pas été suffisamment renforcées.

Toutefois, dans certains pays, les recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles ont été

utilisées avec succès pour le développement économique. Au cours des dernières décennies, une plus grande attention a aussi été accordée aux pays riches en ressources naturelles qui ont pu améliorer leurs politiques, législations et institutions budgétaires. Il ressort donc que de nombreux pays ont réussi au cours des années 2000 à épargner une plus grande part des recettes exceptionnelles tirées des ressources naturelles, tout en augmentant les investissements publics et les dépenses sociales.

Le rapport de 2015 tire aussi des enseignements importants pour la politique budgétaire fondés sur ces différentes expériences et l'incertitude liée aux prix des matières premières. Il recommande que les pays procèdent à un arbitrage judicieux entre la consommation et l'épargne des revenus tirés de l'exploitation de leurs ressources non renouvelables, notamment sous forme d'épargnes financières et autres actifs (par exemple, infrastructures publiques). Bien qu'il existe nombre d'arguments convaincants selon lesquels les pays à faible revenu devraient utiliser leurs ressources pour stimuler leur développement économique, il est essentiel de veiller à ce que les investissements dans les infrastructures et les dépenses sociales soient effectués à un rythme permettant de faire face aux baisses des revenus provenant des produits de base. Il est aussi important que ces pays diversifient leurs sources de revenus et élargissent l'assiette de l'impôt notamment aux secteurs autres que les ressources naturelles.

Des marges de sécurité financière devraient également être constituées pour faire face aux incertitudes liées aux prix des produits de base et éviter que la politique budgétaire ne soit procyclique. Les pays ayant accumulé une épargne financière suffisante pourront s'ajuster graduellement dans les périodes de baisse de recettes susceptibles de durer. Toutefois, dans certains cas, des ajustements importants des dépenses pourraient être inévitables.

Politique budgétaire et croissance à long terme

Le rapport des services sur la politique budgétaire et la croissance à long terme a fait l'objet d'un examen par le conseil d'administration le 15 mai 2015. Dans leur rapport, les services ont identifié les principaux canaux par lesquels la politique budgétaire peut influencer la croissance tout en soulignant que la combinaison appropriée de mesures dépend des conditions spécifiques des pays et de leurs capacités et préférences.

L'étude souligne en particulier que la politique budgétaire est un instrument efficace pour soutenir la croissance. Elle peut promouvoir la croissance au moyen de politiques fiscales et de dépenses au niveau macro ainsi que de réformes structurelles. À l'échelon macroéconomique, le rôle de la politique budgétaire est d'assurer la stabilité macroéconomique, qui est une condition préalable à la réalisation et au maintien de la croissance. Sur le plan microéconomique, grâce à des politiques fiscales et de dépenses bien conçues, la politique budgétaire peut stimuler l'emploi, l'investissement et la productivité.

Les Administrateurs ont pour leur part convenu que la politique budgétaire peut jouer un rôle crucial dans la réalisation du potentiel de croissance. Ils ont aussi été d'avis que les dividendes des réformes budgétaires peuvent être substantiels tout en soulignant qu'il est difficile de séparer l'impact de ces réformes des autres facteurs étant donné la complexité de la causalité entre la politique budgétaire et la croissance à long terme. Les réformes des politiques budgétaires doivent refléter les circonstances et les conditions particulières des pays. En outre, les Administrateurs ont convenu que la stabilité macroéconomique est essentielle pour une croissance soutenue. Les pays confrontés à la nécessité de rééquilibrer leurs finances publiques doivent accorder une attention particulière au rythme et à la

composition de l'ajustement ancré dans un plan à moyen terme crédible. Les pays qui ne sont pas sous la pression des marchés peuvent s'accorder un ajustement plus graduel. Quelques Administrateurs ont indiqué que les pays disposant d'une marge budgétaire pour les dépenses productives devraient l'utiliser pour augmenter leur potentiel de croissance et réduire leur endettement. Les stabilisateurs automatiques peuvent aussi jouer un rôle important dans la réduction de la volatilité macroéconomique libérant ainsi le potentiel de croissance.

Concernant la hausse de l'emploi, les Administrateurs ont été d'avis qu'elle peut être réalisée par le renforcement des incitations au travail, grâce à la conception d'un système d'imposition et de prestation, notamment en réduisant la charge fiscale pesant sur les personnes à faibles revenus et en faisant de la participation active aux programmes relatifs au marché du travail une condition de l'admissibilité aux prestations de chômage. Ils ont reconnu que des mesures ciblées de taxation et de dépenses sont requises pour encourager la participation au marché du travail des groupes tels que les femmes, les travailleurs âgés et les travailleurs peu qualifiés.

Les Administrateurs ont admis que des politiques fiscales et de dépenses bien conçues aident à promouvoir l'accumulation de capital. Les impôts sur les bénéfices des sociétés peuvent être réformés en se concentrant sur les rendements excédentaires qui réduiraient les distorsions et promouvraient la croissance tout en générant des profits. Toutefois, certains Administrateurs ont souligné les avantages limités de la réduction des impôts sur les sociétés notamment dans les pays en développement tandis que d'autres ont estimé que cette réduction pourrait conduire à une taxation trop faible sur le capital. Des analyses plus approfondies des implications de l'allocation de capital aux sociétés sur le système fiscal sont donc nécessaires.

Les Administrateurs ont salué les efforts de la communauté internationale visant à limiter les effets négatifs de débordement des politiques fiscales nationales et ont appelé à une coopération multilatérale plus accrue dans ce domaine. Ils ont apprécié l'analyse effectuée par les services sur les incitations fiscales et ont noté que les exonérations fiscales sur les profits ouvertes à tous et mal conçues érodent l'assiette fiscale sans avantages avérés pour l'investissement.

En ce qui concerne les dépenses, les Administrateurs ont souhaité davantage d'efforts pour accroître l'efficacité des investissements dans les infrastructures et augmenter la capacité productive de l'économie ainsi que la croissance potentielle. À cet égard, des améliorations dans la gestion des finances publiques sont indispensables pour renforcer l'efficacité et la productivité de l'investissement public. Quelques Administrateurs ont admis l'existence de marges pour plus de flexibilité dans les sources extérieures de financement des investissements publics.

Au titre de l'éducation et de la santé, les Administrateurs ont convenu qu'un accès équitable à ces domaines est crucial pour promouvoir le développement du capital humain. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'augmenter l'investissement dans l'éducation primaire, d'élargir la couverture médicale aux personnes à faible revenu et de réduire ou d'éliminer les coûts d'accès pour les pauvres. Il convient aussi de poser les résultats scolaires et les visites médicales préventives comme condition à une assistance en espèces.

Pour atteindre leurs objectifs, les mesures budgétaires doivent se renforcer mutuellement et être accompagnées par des réformes structurelles et des politiques macroéconomiques appropriées. Les Administrateurs ont souligné en outre que des réformes budgétaires bien conçues peuvent servir à la fois la croissance et l'équité. Le consensus social et une communication

effective favorisent la mise en œuvre et la réussite des réformes.

Les Administrateurs ont reconnu que beaucoup de pays ne disposent pas de la marge budgétaire nécessaire à l'exécution des réformes budgétaires favorisant la promotion de la croissance. Ces pays devraient mettre l'accent sur les réformes de politiques budgétaires ayant une incidence neutre sur le budget. Ils ont été d'avis que si une marge budgétaire doit être créée, les ressources doivent être dégagées de la manière la moins préjudiciable à la croissance et à l'équité. À cet effet, les mesures devraient comprendre l'élargissement de l'assiette fiscale, la recomposition des recettes en faveur des impôts ayant moins d'effets de distorsion, la rationalisation de la masse salariale et l'élimination des subventions.

Enfin, les Administrateurs ont retenu que le rapport des services dégageait diverses options à adapter aux conditions particulières des pays, y compris la structure du système fiscal, le niveau et la composition des dépenses, et leurs capacités et préférences. Ils ont encouragé les services à intégrer leur analyse dans les conseils de politique du FMI et attendent avec intérêt le travail analytique sur la relation entre la politique budgétaire et la croissance à long terme, notamment pour les pays en développement à faible revenu.

Notre Bureau a salué l'analyse faite par les services tout en soulignant qu'elle aurait pu être plus utile si l'accent avait été davantage mis sur les différentes étapes de développement des pays. En effet, la plupart des recommandations sont basées sur les expériences et les réformes menées dans les pays développés. Il n'est pas certain que les mêmes politiques et réformes soient appropriées aussi bien pour les économies avancées que celles en développement. Si l'impact de la politique budgétaire sur la croissance à long terme s'est révélé plus fort dans les pays développés, il n'en est pas de même pour les effets des politiques de réformes discutées dans le rapport qui ont été moins

efficaces au niveau des pays en développement. Ce qui pourrait indiquer un impact limité de ces politiques et une faible capacité de mise en œuvre, en plus des défis liés aux insuffisances institutionnelles.

Le Bureau s'est interrogé sur les critères utilisés dans le choix des pays couverts par l'étude. L'analyse ne porte que sur les effets de la politique et des réformes budgétaires des pays avancés à la suite de la récente crise financière internationale. En ce qui concerne les pays à faible revenu, les conseils de politiques du FMI sont bien différents. Notons que certains de ces pays ont mené des politiques d'ajustement rigoureuses au cours des décennies passées pour la stabilité macroéconomique et nettement moins pour l'utilisation de la politique budgétaire en vue de stimuler la croissance économique. En outre, sur la base des études de cas, l'analyse n'a pas convaincu que la consolidation budgétaire ait directement conduit à la croissance économique. Nous avons noté plutôt que la stabilité macroéconomique avec des réformes structurelles et un niveau élevé d'investissements publics a favorisé la croissance aussi bien dans les pays développés que dans les économies émergentes.

En ce qui concerne l'offre de main-d'œuvre, le rapport encourage les réformes des régimes de taxation et de bénéfiques et favorise des politiques qui incitent les travailleurs âgés à rester plus longtemps à leur poste. Nous nous sommes interrogés sur la faisabilité de ces réformes en ce qui concerne les pays à faible revenu pour lesquels la création d'emplois est une nécessité pour donner du travail à un nombre élevé de chômeurs. La politique budgétaire devrait donc être utilisée pour créer des emplois en faveur des jeunes et des travailleurs peu qualifiés dont l'élasticité d'offre est plus élevée.

S'agissant de l'assouplissement des taxes pour accroître les recettes fiscales, les pays à faible revenu sont confrontés à un sérieux dilemme. L'élargissement de l'assiette fiscale est essentiel pour assurer la

croissance à long terme et le rapport suggère la réduction de l'imposition des sociétés qui pourrait conduire à un rétrécissement de cette assiette. Par ailleurs, nous avons noté la recommandation visant à réduire l'imposition des revenus pour encourager l'accumulation du capital humain et favoriser la croissance par des transferts en faveur de l'éducation.

Nous avons aussi demandé si la réduction des taxes était la seule voie à même de favoriser la promotion du capital humain et dans ces conditions comment s'assurer que les réductions de taxes bénéficieraient à l'éducation.

Nous avons souligné que les investissements publics dans les infrastructures sont d'une importance capitale dans tous les pays pour accroître la croissance. À cet égard, nous avons indiqué que l'analyse aurait pu être plus approfondie pour identifier les défis que pose le développement des infrastructures dans les différents groupes de pays.

Les récents rapports du FMI sur les perspectives économiques mondiales et la surveillance budgétaire ont bien indiqué que l'investissement dans les infrastructures peut augmenter la capacité de production de l'économie et la croissance potentielle. La question pour les pays est de trouver les ressources pour financer les projets d'infrastructures et celle-ci n'est pas abordée dans cette étude. Pour notre part, la flexibilité dans les financements demeure cruciale pour assurer que les pays à faible revenu sont en mesure de réaliser leur potentiel de croissance. Les politiques budgétaires mises en place pour stimuler la croissance sont à même de leur permettre d'accommoder des financements extérieurs.

Enfin, nous avons rappelé que le FMI a un rôle clé à jouer en assistant davantage les pays membres à exécuter des politiques budgétaires appropriées qui sont à même de satisfaire leurs besoins en termes d'augmentation des recettes, d'amélioration de l'efficacité

des dépenses publiques et de soutien à l'endettement de l'État. En outre, une assistance technique adéquate et des conseils de politiques tenant compte des conditions spécifiques des pays notamment dans les discussions au titre des consultations annuelles bilatérales seront aussi d'un grand apport à cet égard.

Rendre l'investissement public plus efficient

Le Conseil d'administration du FMI a tenu une session informelle le 5 juin 2015 pour échanger sur le rapport présenté par les services du FMI et intitulé « Rendre l'investissement public plus efficient ». Le rapport indique plusieurs possibilités pour stimuler la croissance dans les pays membres, notamment au moyen d'une série de réformes institutionnelles visant à encourager une meilleure gestion de l'investissement public.

Le Conseil a salué cette initiative des services qui tente de mettre en place des outils permettant de mesurer l'efficacité de l'investissement public et la qualité des infrastructures. Quelques Administrateurs ont souligné que le travail entrepris par les services était opportun et qu'il s'inscrit dans la droite ligne des appels lancés par le Comité monétaire financier international (CMFI) et le G-20 pour accroître les investissements en infrastructure.

L'utilité potentielle des nouveaux outils d'évaluation développés dans le document, à savoir l'indice pour mesurer l'efficacité de l'investissement public et le cadre de gestion de l'investissement public, a été reconnue par les Administrateurs. Cependant, certains d'entre eux ont fait remarquer que ces outils sont encore à un stade préliminaire d'élaboration et devraient être améliorés avant d'être introduits dans le dispositif de surveillance du FMI. À cet égard, quelques Administrateurs ont fait cas de quelques biais et omissions que comportent ces nouveaux outils, en particulier dans le

projet de questionnaire devant permettre d'évaluer la gestion de l'investissement public. S'agissant de l'indice proposé pour mesurer la couverture et la qualité des investissements en infrastructure, des Administrateurs ont exprimé leurs préoccupations quant aux insuffisances des variables choisies, notamment celles relatives au PIB par habitant et aux nombres de lits d'hôpitaux et d'enseignants du secondaire jugés comme étant de moins bonnes variables de substitution pour apprécier la couverture et la qualité des investissements en infrastructure de santé et d'éducation.

Dans notre intervention, nous avons bien accueilli le rapport des services et considéré les recommandations comme étant d'une importance capitale pour les pays en développement qui ont en général des besoins importants en matière d'investissements en capital, alors qu'ils disposent de faibles capacités techniques et financières dans l'élaboration et l'exécution de leurs programmes d'investissements. En ce qui concerne l'évaluation de la gestion du cadre d'investissement public, l'accent a été mis sur la mise en place d'institutions fortes, en particulier dans les pays à faible revenu où le secteur public demeure encore le principal investisseur. Toutefois, nous nous sommes demandé si le FMI est réellement l'institution la plus indiquée pour mettre en place un tel indice. À notre avis, la Banque mondiale paraît plus outillée pour mener à bien un tel projet. De même, nous avons posé la question de savoir si le dispositif de mise en place du cadre d'évaluation de la gestion des investissements publics est arrivé à son terme et est devenu opérationnel. Nous avons aussi demandé si les réformes institutionnelles visées dans le dispositif deviendront des conditionnalités pour les pays à faible revenu.

S'agissant de la qualité des investissements publics en infrastructure, nous avons réaffirmé que le rôle joué actuellement par le secteur privé dans les pays émergents et dans les pays à faible revenu reste relativement limité. Nous avons marqué notre désapprobation à l'idée implicitement exprimée dans le rapport selon laquelle les

investissements réalisés en partenariats publics-privés (PPP) sont plus efficaces que ceux accomplis par le secteur public pris exclusivement. En effet, à l'heure actuelle, il n'y a aucune étude disponible étayant une telle affirmation. Par ailleurs, nous avons réitéré la question des capacités limitées de nos pays dans les négociations avec le secteur privé extérieur lorsqu'il s'agit d'exécuter un projet d'investissement. Enfin, nous avons réaffirmé notre point de vue à savoir que le secteur public devrait continuer à exercer son rôle de pourvoyeur principal d'investissements dans les pays à faible revenu.

Rapport de 2015 sur les effets de contagion

Le 22 juin 2015, le Conseil d'administration du FMI a débattu du rapport de 2015 sur les effets de contagion et a souscrit à ses recommandations. Ce rapport met en exergue trois défis que nombre de pays doivent relever cette année : (i) les retombées des politiques monétaires des économies avancées d'importance systémique, (ii) les effets de l'appréciation du dollar et (iii) l'impact de la baisse du prix du pétrole amorcée en 2014.

Le rapport indique que la plupart des pays, notamment les pays avancés d'importance systémique, doivent combler les écarts de production tout en améliorant la croissance de la production potentielle. Pour ce faire, il faut un ensemble de politiques macroéconomiques, financières et structurelles susceptibles de stimuler à la fois l'offre et la demande globales, tout en comblant leur écart. Il serait donc nécessaire de maintenir une politique monétaire accommodante pour appuyer la reprise et mener des réformes structurelles en vue d'optimiser la production potentielle. Chaque objectif est important et aucun ne peut se substituer à l'autre.

Les politiques monétaires accommodantes des économies avancées d'importance systémique peuvent avoir des retombées positives sur les autres pays.

L'amélioration des perspectives de croissance aux États-Unis et dans la zone euro accroît l'activité économique et les entrées de capitaux dans les marchés émergents et les économies avancées qui n'ont pas d'importance systémique. Ces retombées positives sont amplifiées lorsque la croissance est favorable à la fois aux États-Unis et dans la zone euro, mais moindres lorsque la croissance est favorable dans une région mais pas dans l'autre.

Dans ce contexte, les banques centrales des pays avancés d'importance systémique ont l'obligation de communiquer clairement leurs intentions stratégiques et de maintenir un dialogue avec les autres banques centrales. Les mesures du secteur financier (par exemple, l'apurement des prêts non productifs) peuvent assurer que le mécanisme de transmission monétaire fonctionne pour que l'accommodation monétaire soit en mesure de combler les écarts de production au lieu d'alimenter la recherche du rendement. Des politiques budgétaires propices à la croissance dans les économies avancées — lorsqu'elles sont possibles — peuvent aussi aider à combler ces écarts de production tout en accroissant la production potentielle. En particulier, lorsque les coûts d'emprunt sont faibles et que la demande est atone, les projets financés par la dette sont susceptibles d'avoir des effets importants sur la production sans accroître le ratio de la dette par rapport au produit intérieur brut (PIB).

L'appréciation soutenue du dollar, conjuguée aux divergences attendues entre les politiques monétaires des économies avancées d'importance systémique, présente des risques majeurs pour les autres pays. Nombre de marchés émergents et de pays à faible revenu ont réduit leurs vulnérabilités à une crise moyennant des améliorations de leur position extérieure globale. Il demeure que les importantes positions brutes et la composition en monnaies de la dette de certains pays pourraient se traduire par des vulnérabilités. Dans une large mesure, cette tendance

reflète l'augmentation de la dette des entreprises sur les marchés émergents. C'est aussi une source de risques, car les entreprises lourdement endettées ont tendance à courir davantage de risques de change.

Les pays dont les monnaies sont liées au dollar devraient suivre de près les pressions qui s'exercent sur les réserves de change ainsi que l'évolution du compte courant. Certains, dont l'exposition du bilan est limitée, pourraient tirer parti d'une souplesse accrue du taux de change. Pour faire face à la volatilité croissante des flux de capitaux, les marchés émergents peuvent ré-équilibrer le dosage de leurs politiques macroéconomiques le cas échéant, en augmentant des réserves lorsqu'elles sont inférieures au niveau adéquat et en mettant en œuvre des mesures prudentielles — notamment, dans certains cas, des contrôles de capitaux — en vue d'empêcher l'accumulation de risques financiers systémiques. Pendant les périodes de volatilité, le taux de change peut être utilisé comme amortisseur et, lorsque les réserves sont adéquates, des interventions peuvent être initiées pour lutter contre les déséquilibres conjoncturels du marché. Les économies émergentes pourraient aussi tirer profit d'un renforcement d'un dispositif mondial de sécurité par l'intermédiaire d'une nouvelle expansion des lignes de « swap » et en ayant davantage recours aux instruments du FMI, tels que la Ligne de crédit modulable et les Lignes de précaution et de liquidité, de même que les Accords de confirmation conclus à titre de précaution. Sur le plan de la prévention, les marchés émergents pourraient aussi recourir aux outils macroprudentiels pour limiter l'exposition des bilans au risque de change de même que l'augmentation rapide du crédit et l'endettement du secteur privé.

La baisse des prix mondiaux du pétrole a rendu la situation économique de nombreux pays encore plus complexe. Bien qu'avantageuse dans l'ensemble, cette baisse s'est traduite par des tensions budgétaires et extérieures pour les exportateurs nets de pétrole et les nombreux pays avec lesquels existent de solides liens

commerciaux ou financiers. La baisse concomitante des prix d'autres produits de base a assombri les perspectives économiques de nombreux exportateurs de ces produits. Pour beaucoup de pays, la baisse des prix des produits de base et l'appréciation du taux de change effectif nominal du dollar exercent des pressions contradictoires, bien que la baisse des prix du pétrole expose l'inflation globale à de fortes tensions déflationnistes.

Les anticipations relatives à l'inflation sous-jacente devraient rester ancrées si les banques centrales sont en mesure de préserver ou de renforcer leur crédibilité et leur stratégie de communication. En général, la réponse des pays à une faible inflation continuera de varier selon leurs circonstances et leur marge de manœuvre politique.

Notre Bureau a souscrit à l'analyse et aux leçons à tirer contenus dans le rapport. Toutefois, nous avons souligné que l'on aurait pu tirer davantage d'enseignements de l'expérience des économies préémergentes et des pays à faible revenu. En particulier, nous notons que nombre de ces pays ont des monnaies qui ont une parité fixe avec le dollar (ou l'euro) ou sont importateurs de pétrole. En outre, un nombre croissant de pays ont des liens financiers au niveau mondial de plus en plus prononcés du fait de leur accès aux marchés internationaux de capitaux et ne sont donc pas protégés des retournements des flux de capitaux, d'un changement d'appétit des investisseurs ou de leur recherche de valeurs refuges.

Rapport de 2015 sur le secteur extérieur

Le rapport des services de 2015 sur le secteur extérieur a été examiné par le Conseil d'administration du FMI le 13 juillet 2015 lors d'une séance informelle. Ce rapport intègre les grandes analyses effectuées par le FMI sur les développements de l'économie mondiale. Il présente chaque année une évaluation de la position extérieure

d'un échantillon d'économies avancées et émergentes. Le rapport de 2015 note une quasi-stagnation des déséquilibres des comptes courants à l'échelle mondiale, même si la composition de ces déséquilibres en termes de pays concernés a varié au fil des dernières années. Globalement, très peu de progrès ont été constatés dans la réduction des déséquilibres excessifs. De manière plus détaillée, si quelques progrès ont été accomplis dans la réduction des déficits, la réduction des surplus elle-même n'a presque pas eu lieu. Il convient donc de fournir des efforts de part et d'autre pour réduire les déficits et les surplus excessifs des comptes courants afin de soutenir la croissance mondiale.

Le rapport de 2015 met en lumière de façon spécifique un certain nombre de développements récents qui auront un impact sur les positions extérieures en 2015 et pourraient faire émerger de nouveaux défis. Il s'agit de l'importante chute des cours du pétrole, de la divergence cyclique et des différences des politiques monétaires dans les grandes économies ainsi que des mouvements subséquents des monnaies.

Les récentes variations des taux de change effectifs réels, certains jusqu'à 10 %, auront aussi un impact sur les positions extérieures des pays. Les mouvements récents des monnaies fortes, ajoutés aux politiques monétaires récentes, apparaissent bénéfiques à cette étape de l'économie mondiale dans son ensemble, notamment en allégeant les conditions financières mondiales. Toutefois, ces mouvements de taux de change comportent des risques et des coûts. Ils reflètent par ailleurs une reprise incomplète de l'économie mondiale ainsi qu'un besoin d'actions globales de politiques publiques pour soutenir la demande et la croissance. La mise en œuvre d'un agenda de politiques — y compris des politiques de soutien à la demande au-delà des politiques monétaires — pourrait affecter les taux de change. De même, elle pourrait améliorer les perspectives pour une croissance mondiale soutenue et assurer la stabilité financière.

Par ailleurs, le rapport conclut que l'environnement financier mondial sera difficile en raison des différents risques associés notamment aux politiques monétaires accommodantes, le retrait de ces politiques et leur potentiel de désorganisation des marchés. Les marchés émergents et les pays ayant un déficit excessif du compte courant seraient les plus vulnérables. Les décideurs devront être prêts à répondre de manière flexible aux changements de conditions en utilisant plusieurs instruments de politiques.

Les discussions des Administrateurs ont porté sur l'analyse présentée par les services sur les écarts de compte courant et de taux de change, les évaluations individuelles des positions extérieures des pays considérés dans l'échantillon, ainsi que sur la méthodologie d'évaluation de ces écarts. Plusieurs Administrateurs ont estimé qu'un déficit ou un surplus du compte courant n'est ni « positif » ni « négatif » en soi, à condition qu'il soit soutenable ; l'utilisation de ces écarts peut être profitable aux pays selon les circonstances à condition de ne pas générer des effets de contagion négatifs pour le reste de l'économie mondiale. En ce qui concerne la méthodologie d'évaluation, les Administrateurs ont appelé à plus de prudence de la part des services quant à des jugements définitifs sur la base d'une méthodologie d'évaluation des écarts qui elle-même reste à parfaire. La plupart des Administrateurs ont salué l'amélioration de la qualité du rapport sur le secteur extérieur et certains d'entre eux ont demandé qu'il soit publié chaque semestre.

Crise financière grecque : des enseignements à tirer pour les pays en développement

La crise financière internationale de 2007–2008 s'est traduite pour la Grèce par des difficultés sans précédent qui ont profondément affecté sa dette souveraine. En effet, les difficultés que la Grèce a connu

ont été d'une grande ampleur et ont mobilisé fortement la communauté internationale pour trouver des solutions idoines et limiter les risques de contagion. La Grèce, pays membre de la zone euro, a été le premier pays avancé à ne pas être en mesure d'honorer en juin 2015 ses obligations financières envers ses créanciers, y compris le Fonds monétaire international (FMI). Les causes de la crise, son amplitude et les programmes mis en place pour sa résolution sont de nature à fournir quelques enseignements utiles, notamment pour les pays en développement.

La crise de la dette souveraine en Grèce résulte essentiellement des problèmes structurels de son économie, de la spéculation excessive qui a encouragé les marchés financiers et de la perte de confiance. Pendant longtemps, le modèle social adopté par la Grèce a reposé sur des dépenses publiques généreuses et le maintien d'un secteur public surdimensionné. Le secteur public représentait 40 % du PIB avec environ 800 000 employés de la fonction publique pour une population active d'environ 5 millions d'habitants. La dette publique a été supérieure à 100 % du PIB dès l'admission de la Grèce dans la zone euro. À cela il faut aussi ajouter la fraude et l'évasion fiscales ainsi que l'économie clandestine, qui représente près de 30 % du PIB. La pression fiscale était de 29 % du PIB contre une moyenne de 37 % pour les autres pays de la zone euro.

Dès l'éclatement de la crise en 2009, le tourisme et les transports maritimes, deux secteurs clés de l'économie grecque, ont vu leurs revenus chuter de 15 %. Par ailleurs, les opérations spéculatives sur les marchés financiers ont considérablement augmenté les risques sur la Grèce qui ont fait évoluer le taux des obligations grecques de 5 % à 25 % entre janvier 2010 et octobre 2011. À la fin de l'année 2010, les prêts publics et privés consentis par les dix principaux créanciers du pays dépassaient les 200 milliards d'euros. Dans un tel contexte, la Grèce devait restructurer sa dette et s'attaquer à ses inefficacités, mais elle a plutôt

remplacé la dette privée par la dette officielle fournie principalement par l'Union européenne (UE), la Banque centrale européenne (BCE) et le FMI au titre de leur soutien financier à la Grèce.

En mai 2010, le FMI a approuvé en faveur de la Grèce un programme triennal conjoint avec l'UE appuyé par un accord de confirmation d'un montant de 110 milliards d'euros pour aider le pays à résoudre ses difficultés financières. Ce programme a été d'un accès exceptionnel aux ressources du FMI d'environ 3 200 % de la quote-part de la Grèce et a été approuvé selon les procédures du mécanisme de financement d'urgence du FMI. La mise en œuvre de ce programme a connu de nombreuses difficultés d'ordre économique et politique. Le programme n'a pas été mené à son terme et ses objectifs n'ont pas été atteints. Suite aux développements financiers et politiques que la Grèce a connu au cours des premiers mois de l'année 2015, l'UE a mis en place un nouveau programme financé par ses propres mécanismes, mais auquel ne participe pas encore le FMI.

Au nombre des enseignements à tirer de la crise grecque, il convient de noter entre autres qu'elle est le résultat d'un endettement insoutenable et de politiques budgétaires expansionnistes. Entre 2000 et 2009, la croissance des dépenses publiques a été de 3,7 % contre 2,1 % pour les autres pays de l'UE. En 2015, la dette a atteint 320 milliards d'euros, soit plus de 170 % du PIB. Cette croissance des dépenses publiques est de près de 7 % pour les pays subsahariens qui affichent un taux de croissance économique d'environ 5 % en moyenne.

En outre, l'opacité et la corruption ont favorisé le gaspillage et le détournement des fonds publics de leurs objectifs. La non-reddition des comptes budgétaires a encouragé la mauvaise gouvernance des finances publiques. Les nombreuses mesures d'austérité venues dans les programmes avec l'UE, la BCE et le FMI n'ont pas favorisé la correction des distorsions

économiques et financières que connaît le pays. Ces programmes étaient excessivement contraignants et contenaient des mesures de réformes structurelles et d'austérité très rigoureuses, concentrées essentiellement sur le budget de l'État.

Les répercussions sociales du programme ont été très défavorables. En effet, le taux de chômage et le coût de la vie ont fortement et rapidement augmenté. Par ailleurs, il faut souligner la très forte résistance aux réformes, notamment la privatisation des entreprises publiques et la réduction des effectifs du secteur public. Ces diverses raisons expliquent le dérapage rapide du programme. Il s'est aussi révélé que l'absence d'une forte appropriation des réformes n'a pas favorisé la mise en œuvre réussie d'un programme d'ajustement aussi rigoureux. Les États doivent donc s'approprier leurs programmes de réformes et d'ajustement afin d'atteindre leurs objectifs et ne pas perdre leur souveraineté.

Étant membre de la zone monétaire euro, la Grèce ne dispose pas d'une politique monétaire indépendante, et le taux de change de sa monnaie est fixe. Cette situation exclut le recours à la dévaluation pour résoudre les problèmes de compétitivité extérieure de son économie. Une sortie éventuelle de l'euro pourrait compliquer davantage la crise financière que connaît le pays. Les réformes institutionnelles et structurelles de l'économie sont donc à poursuivre, et ce, de manière rigoureuse. Ces réformes devraient favoriser les dépenses publiques pour stimuler la croissance, car « un État qui ne dépense pas perd l'effet multiplicateur des dépenses publiques ». Il faut aussi des politiques contracycliques pour contrer les effets des cycles économiques. Les récentes politiques non conventionnelles des pays avancées pour enrayer la crise financière internationale l'ont amplement démontré.

Pour sortir de sa crise financière, la Grèce a besoin d'une remise de sa dette à l'image de celle dont les pays à faible revenu ont bénéficié au titre de l'initiative

en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). La communauté internationale est-elle en mesure de financer un tel allègement de la dette ? La Grèce est-elle disposée à poursuivre les réformes, condition principale pour bénéficier d'une telle assistance ?

Questions relatives aux pays à faible revenu

Réforme de la politique du FMI en matière de stratégies de réduction de la pauvreté dans le cadre de sa collaboration avec les pays à faible revenu

Le Conseil d'administration du FMI a adopté le 22 juin 2015 une réforme de la politique de l'institution en matière de Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) dans le cadre de sa collaboration avec les pays à faible revenu. Cette réforme intervient à un moment où l'initiative du FMI et de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTÉ) arrive presque à son terme, où la documentation sur la SRP des pays membres a récemment évolué, et où la Banque mondiale a dissocié ses prêts concessionnels au titre de l'IDA de son processus de SRP. La nouvelle politique du FMI n'implique aucune modification de l'instrument de l'Initiative PPTÉ.

La nouvelle politique continuera à ancrer les programmes appuyés par le FMI en faveur des pays à faible revenu sur des stratégies visant une réduction de la pauvreté et une croissance durable, et à insister sur la nécessité d'adhérer aux objectifs qui sous-tendent l'instrument du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (Fonds fiduciaire RPC). Les principaux objectifs de cette nouvelle politique sont de : (i) maintenir un lien clair entre la SRP d'un pays et ses politiques dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI avec une documentation rationalisée sur

la SRP ; (ii) préserver l'appropriation du processus de SRP par le pays tout entier ; et (iii) faire preuve de souplesse dans les procédures de SRP pour tenir compte des circonstances de chaque pays.

Pour les accords au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE), les pays concernés transmettront au FMI un Document de développement économique (DDE) qui pourrait inclure un plan national de développement existant, ou un document de stratégie, ou un document récemment préparé sur la SRP d'un pays membre, aux fins d'un programme appuyé par le FMI. Ce document pourrait prendre la forme d'un tout nouveau document de SRP ou d'un document rationalisé sur la base d'un document existant de SRP nationale. Le contenu du DDE devra respecter un minimum de critères et satisfaire les recommandations relatives aux bonnes pratiques, et l'élaboration des stratégies nationales de réduction de la pauvreté devra être faite dans toute la mesure du possible dans le cadre d'un processus participatif.

Un Document de développement économique (DDE) sera exigé pour achever la première revue et chacune des revues suivantes au titre d'un accord au titre de la FEC ou d'un ISPE. Cette exigence devrait contribuer à assurer une grande cohérence, tant en termes de contenu que de calendrier, entre les programmes appuyés par le FMI et la stratégie de réduction de la pauvreté des pays membres. Toutefois, certains Administrateurs craignent que les pays à capacités limitées ne puissent pas préparer une documentation sur la SRP avant la première revue.

La SRP énoncée dans un DDE ne devrait normalement pas dater de plus de cinq ans (exceptionnellement six) pour être admissible à l'achèvement d'une revue. Les notes consultatives conjointes des services du FMI et de la Banque mondiale en dehors du contexte de l'initiative PPTÉ devront être éliminées. En outre, les rapports annuels d'avancement sur les

SRP seront abandonnés. Les services du FMI procéderont à la revue de la mise en œuvre de la SRP à mi-parcours d'un accord au titre de la FEC ou d'un ISPE.

Le Conseil d'Administration du FMI a souligné l'importance d'une étroite collaboration entre le FMI et la Banque mondiale sur les questions de réduction de la pauvreté et de croissance, notamment en évaluant la qualité de la stratégie de réduction de la pauvreté des pays membres. Les avis des services de la Banque mondiale devraient en particulier être communiqués au Conseil d'administration du FMI par l'intermédiaire d'une lettre d'évaluation, et les craintes soulevées par les services de la Banque sur la qualité de la SRP devraient être prises en compte dans l'analyse des services du FMI.

Les étapes suivantes ont fait l'objet d'un accord provisoire jusqu'à fin décembre 2015 pour assurer une mise en œuvre en douceur de la nouvelle politique de SRP, puis une revue de cette nouvelle politique qui aura lieu dans le cadre de la prochaine revue des mécanismes du FMI en faveur des pays à faible revenu, prévue pour 2018.

Notre Bureau a insisté sur l'importance d'accorder à la collaboration du FMI avec les pays à faible revenu une haute priorité dans le programme de l'institution, en cette année charnière en faveur du développement post-2015. La politique de SRP atteint un point où sa structure semble obsolète à la lumière des nouvelles circonstances et des nouveaux besoins des pays membres qui visent la transformation structurelle et l'émergence économique. Dans ce contexte, il est justifié de procéder au plus vite à un remaniement complet de la collaboration du FMI avec les pays à faible revenu, au-delà des questions de processus et de documentation. Un tel examen complet doit englober les questions de surveillance, d'appui aux politiques nationales, d'assistance financière et de renforcement des capacités, notamment l'assistance technique et celle sur les données statistiques.

Financement du développement

Renforcement du dispositif de sécurité financière pour les pays en développement

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé en sa session du 1^{er} juillet 2015 un ensemble d'initiatives destinées à intensifier les concours financiers du FMI, ses conseils de politique économique, son assistance technique et ses activités de renforcement des capacités dans des domaines stratégiques afin de mieux aider les pays en développement dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) post-2015.

Au nombre des mesures approuvées pour renforcer davantage l'action du FMI auprès des pays à faible revenu figurent :

- l'augmentation de 50 % de l'accès à tous les instruments concessionnels du FMI, ce qui signifie un accroissement des ressources destinées aux pays à faible revenu éligibles ;
- la mise à disposition de ce financement concessionnel en faveur des pays les plus pauvres et les plus vulnérables ;
- la fixation à zéro du taux d'intérêt de tous les prêts accordés au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR), qui vise les pays frappés par des catastrophes naturelles et les États fragiles ou post-conflit.

Avec le sommet mondial sur les Objectifs de développement durable (ODD), qui aura lieu à New York en septembre 2015, la Conférence sur le financement du développement d'Addis-Abeba constitue l'une des grandes rencontres internationales qui feront de 2015 un véritable tournant pour le développement mondial.

La Conférence d'Addis-Abeba tenue en juillet 2015 a dégagé une vision commune sur les moyens de mobilisation du financement nécessaire pour l'atteinte des

ODD. Les ODD, qui seront officiellement adoptés au sommet mondial de septembre, prennent le relais des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui arrivent à expiration en 2015. Ils comprennent 17 objectifs visant à mettre fin à la pauvreté, à transformer la vie des populations et à protéger la planète à l'horizon de 2030. Les mesures adoptées par le Conseil d'administration du FMI visent le renforcement de la résilience économique des pays en développement et constituent la contribution du FMI à la troisième conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement.

En plus du relèvement du niveau d'accès aux ressources et de l'élargissement des modalités concessionnelles en faveur des pays à faible revenu, l'une des principales contributions du FMI consistera à intensifier les conseils de politique économique, l'assistance technique et le renforcement des capacités pour aider les pays à consolider leur résilience économique et à assumer leurs propres responsabilités au regard du financement de leur développement et de la réalisation des ODD.

Le renforcement du travail de conseil et d'analyse portera notamment sur des questions liées à la pauvreté, à l'équité et à l'inclusion, lorsqu'elles présentent une pertinence macroéconomique, l'objectif étant d'intégrer ce travail aux activités opérationnelles de l'institution, de collaborer avec l'ensemble des pays membres et de faire appel à l'expertise et à l'expérience d'autres institutions internationales.

Le financement concessionnel du FMI sera davantage réalloué aux pays en développement les plus pauvres, et le FMI maintiendra des taux d'intérêt nuls pour les concours accordés dans le cadre de la FCR.

Notre Bureau a soutenu les initiatives proposées tout en appelant à une contribution plus ambitieuse du FMI à

la conférence sur le financement du développement. Nous avons noté que, par son caractère universel et sa mission de promotion de la croissance économique et de la stabilité, le FMI est bien placé pour contribuer de façon significative au programme d'action post-2015 en faveur du développement durable. Nous avons ensuite passé en revue les instruments de prêt et les services de conseil et de renforcement des capacités dans la perspective du programme de développement post-2015 et identifié un certain nombre de domaines dans lesquelles nous estimons que le FMI pourrait faire davantage.

Nous avons aussi noté que les financements concessionnels du FMI sont insuffisants face aux besoins en balance de paiements réels ou prévisibles des pays en développement. Nous avons aussi souhaité que le mécanisme de renflouement du compte de subvention du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (Fonds fiduciaire RPC) du FMI soit régulièrement alimenté pour éviter les rationnements observés récemment.

Nous avons aussi appelé à une meilleure prise en compte des besoins des pays ayant accès aux marchés financiers et souhaité que les obstacles à l'accès de ces pays aux ressources non concessionnelles du FMI soient levés. Les politiques du FMI en matière d'endettement ne devraient pas être utilisées pour entraver ou limiter les efforts de transformation structurelle de ces pays.

Enfin, nous nous avons marqué notre opposition à la décision de réduire les taux d'accès aux ressources du FMI à l'occasion de l'entrée en vigueur de la 14^e révision générale des quotes-parts, en notant que les niveaux d'accès à ces facilités sont déjà à des seuils historiquement faibles. Cette décision devrait être prise en tenant compte des circonstances économiques qui prévaudront à la date d'effectivité de cette revue.

Revue du Consensus de Monterrey

Le Conseil d'administration du FMI a examiné le 6 juillet 2015 le rapport des services intitulé « Le Financement du développement : revue du Consensus de Monterrey ». Les Administrateurs ont favorablement accueilli l'occasion de passer en revue le rôle du FMI dans le programme de développement mondial post-2015. Ils ont convenu que le FMI, compte tenu de son mandat et du nombre de pays membres de l'institution, devrait s'engager activement dans le débat mondial pour mobiliser un financement suffisant en appui aux nouveaux Objectifs de développement durable (ODD), notamment à l'occasion de la conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015.

Les Administrateurs ont fait remarquer que la réalisation des ODD nécessitait un partenariat solide entre les pays avancés, émergents et en développement. Ils ont mis l'accent sur l'importance des politiques nationales saines et d'une appropriation forte par les pays pour réaliser un processus de développement durable sur le plan économique, social et environnemental. Dans cette perspective, ils ont convenu que le rythme du développement économique national sera stimulé par un environnement mondial favorable caractérisé par une stabilité économique et financière, une forte croissance du commerce international de biens et services favorisée par une libéralisation globale des échanges ainsi que l'augmentation constante des niveaux de l'aide publique au développement, notamment l'assistance technique ciblée dans les domaines où les besoins se font le plus sentir.

Le Conseil a relevé que la création d'un environnement favorable requerra des mesures aussi bien dans les pays avancés que dans les grands pays émergents. Il a également reconnu que le FMI, dans le cadre de son mandat, devrait continuer à travailler étroitement avec ses pays membres pour concevoir et calibrer les politiques macroéconomiques et financières visant à

réaliser la croissance économique dans le cadre du maintien de la stabilité sur le long terme.

Il a aussi reconnu que les pays en développement ont besoin de recettes intérieures accrues pour financer les services publics de base tels que la santé, l'éducation et les infrastructures. Il a convenu que l'assistance technique extérieure bien ciblée peut encourager de manière importante les recettes fiscales. Il a souscrit à la poursuite de l'assistance technique et de la formation approfondie assurée par le FMI aux pays en développement en vue de renforcer la mobilisation et la gestion des ressources intérieures. Le Conseil a aussi insisté sur la nécessité de mieux adapter les conseils de politique à la situation particulière de chaque pays.

Les Administrateurs ont demandé un travail plus approfondi pour aider les pays en développement à faire face aux questions liées à la fiscalité internationale, telle que la protection de la base d'imposition de l'érosion et des transferts de bénéficiaires, en s'appuyant sur le projet conjoint du G-20 et de l'OCDE, et maîtriser la concurrence fiscale inefficace. Certains Administrateurs ont appelé à un programme de travail plus large afin de couvrir tous les aspects des « flux financiers illicites ».

Les membres du Conseil ont relevé que les efforts visant à encourager la mobilisation des recettes intérieures devraient être accompagnés par des mesures favorisant une utilisation plus efficace de ces recettes, grâce à la priorisation des besoins de dépenses et aux réformes institutionnelles et administratives pour améliorer la fourniture des services publics. Les filets de protection sociale sont nécessaires pour protéger les groupes les plus vulnérables économiquement. Toutefois, ces politiques doivent être bien ciblées afin d'atteindre leurs objectifs à un coût budgétaire abordable.

Les Administrateurs ont noté que l'approfondissement des marchés financiers intérieurs est nécessaire pour

le développement économique. En effet, il permet d'accroître à la fois la capacité du secteur public et celle des entreprises à financer les dépenses en capital. Dans ce contexte, ils ont constaté le besoin de cadres réglementaires adéquatement ciblés et de mesures de surveillance rigoureuses afin de préserver la stabilité financière. Ils ont souscrit aux efforts du FMI, à travers ses conseils et son assistance technique, pour aider les pays en développement à jeter les fondements d'un développement sain et durable du marché financier. En relevant que les flux de capitaux étrangers sont importants pour financer les investissements intérieurs, les Administrateurs ont convenu que le FMI devrait continuer à fournir des conseils circonstanciés sur la façon de gérer les flux de capitaux dans le cadre de la surveillance et des programmes.

Le Conseil d'administration a reconnu que combler l'insuffisance d'infrastructures est capital pour stimuler la croissance. Eu égard aux besoins élevés de financements extérieurs pour l'investissement en infrastructures, le Conseil a souligné que le FMI a un rôle important à jouer pour aider les pays à évaluer les arbitrages entre la croissance et la viabilité de la dette dans la planification de l'accroissement des investissements. Il a fait remarquer que l'utilisation efficace des emprunts est essentielle et, pour ce faire, il est important de renforcer la capacité des institutions publiques en matière d'exécution des projets d'investissements publics. Dans ce contexte, il a insisté sur l'importance de renforcer la gestion de la dette publique et a appelé le FMI à soutenir les pays membres dans cet effort.

Les membres du Conseil ont relevé l'importance pour la croissance économique des politiques visant à assurer la viabilité sociale et environnementale. Ils ont appelé à l'assistance ciblée du FMI aux pays cherchant à développer des politiques en faveur de l'inclusion économique, y compris l'intégration des femmes. Ils ont en même temps souligné que l'intervention du FMI dans ces domaines devrait mettre l'accent sur les

questions de politique qui sont essentielles sur le plan macroéconomique pour réaliser une croissance économique durable et cela en collaboration étroite avec la Banque mondiale. Ils ont également appuyé le travail analytique du FMI et son assistance technique sur les questions d'environnement en mettant l'accent sur les questions de fiscalité et des prix pour lesquelles l'institution possède une expertise avérée.

Les Administrateurs ont invité les pays avancés à concrétiser leurs engagements d'augmenter l'aide publique au développement tout en assurant que l'acheminement de l'aide soit davantage ciblé sur les pays les plus pauvres. Tout en reconnaissant que les transferts de fonds des émigrés et des travailleurs migrants constituent une source importante de devises pour beaucoup de pays en développement, ils ont également appelé à davantage de mesures de la part du G-20 et d'autres pays pour réduire les coûts de traitement de ces transferts de fonds.

Le Conseil a souscrit aux initiatives proposées pour augmenter l'appui du FMI aux pays en développement afin d'accélérer leur développement économique sur une base durable. À cet égard, il a favorablement accueilli :

- le projet d'intensifier l'assistance aux programmes des pays visant à renforcer la mobilisation des recettes intérieures ;
- l'ensemble de mesures proposées en soutien aux infrastructures ;
- le renforcement du soutien non financier aux États fragiles et touchés par un conflit, mettant l'accent sur le développement des capacités institutionnelles dans le moyen terme ;
- l'approfondissement du travail analytique sur les questions d'équité et d'inclusion, y compris l'égalité des sexes. À cet effet, le FMI entend se fonder sur l'expérience d'autres institutions comme la Banque mondiale pour intégrer des messages concrets dans son travail opérationnel avec les pays où il

est important d'aborder les questions d'équité et d'inclusion pour une croissance durable ;

- la poursuite du travail analytique et des conseils sur les questions des prix de l'énergie et des taxes sur l'environnement ;
- le renforcement de l'assistance technique visant le développement des marchés financiers, la diffusion des données statistiques et le partage de connaissances en utilisant davantage les outils informatiques et les plateformes ouvertes de données.

Les Administrateurs ont relevé que la mise en œuvre de ce programme de mesures sur une grande échelle exigera des ressources financières supplémentaires. Certains Administrateurs ont convenu qu'une intensification efficace et ciblée de ces mesures mérite un tel soutien. D'autres ont appelé à une meilleure priorisation des activités en cours et à l'amélioration de l'efficacité et noté à cet égard que toute demande d'augmentation des ressources devrait être faite dans le cadre de responsabilité financière et budgétaire de l'institution.

Le Conseil a appelé à un dialogue productif durant la conférence des Nations Unies sur le financement du développement à Addis-Abeba, qui devrait jeter les fondements d'une coopération forte entre les pays avancés, émergents et en développement sur le programme de développement durable post-2015.

Notre Bureau a reconnu le rôle important que le FMI pourrait jouer en proposant des actions ambitieuses et concrètes dans le cadre de la conférence d'Addis-Abeba. Toutefois, nous avons indiqué que le rapport des services présente de manière générale les points de vue du FMI, mais n'aborde pas un certain nombre de questions soulevées dans l'Accord d'Addis-Abeba en dépit de leur pertinence pour le mandat de l'institution.

Sur la question de l'accroissement des ressources intérieures, nous avons noté les efforts d'assistance technique et de formation que le FMI déploie dans ce domaine

en faveur des pays. Toutefois, nous avons fait remarquer qu'un financement durable pour l'assistance technique promise n'est pas encore acquis. Or, le projet de document de la communauté internationale dans le cadre de la conférence d'Addis-Abeba prévoit que le FMI aborde la question des flux financiers illicites, notamment en apportant son appui aux pays d'origine et de destination de ces flux. En outre, la contribution de l'institution pour la lutte contre « l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices » par les entreprises multinationales est également envisagée. Nous avons par conséquent interrogé les services du FMI sur les actions concrètes que l'institution envisage dans ce domaine.

Le « Rapport Mbeki » a en particulier attiré l'attention sur l'ampleur des flux financiers illicites, un problème qui a fait l'objet d'une déclaration spéciale de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Nous avons appelé le FMI à travailler étroitement avec la Commission de l'Union africaine et les autres institutions régionales sur cette question.

Dans le même ordre d'idées, les pays africains ont ratifié le document intitulé « Agenda 2063 », qui présente leur vision à long terme et le plan d'actions pour le développement durable du continent. Une question importante qui y est soulevée concerne le problème de la transformation structurelle de l'économie et le rôle essentiel que l'industrialisation joue dans ce processus. Nous avons souhaité l'appui du FMI aux institutions régionales dans leurs efforts pour augmenter les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de cet ambitieux programme. Sur cette question, nous avons également interrogé les services sur les actions envisagées, d'autant que le FMI a déjà effectué des travaux dans ce domaine.

Sur la question d'attirer des fonds privés étrangers, le FMI fournit des conseils utiles aux pays membres concernant la gestion des flux de capitaux et les réformes visant à améliorer le climat des affaires. Dans ce

domaine, il est aussi prévu que le FMI en fasse davantage et joue un rôle de catalyseur. Nous avons souligné que les investissements de grande ampleur réclamés par la communauté internationale pour combler les déficits d'infrastructures dans les pays en développement justifient une révision du cadre conjoint de la Banque mondiale et du FMI relatif à la viabilité de la dette des pays à faible revenu. Sans anticiper sur les résultats de la revue de ce cadre prévue en 2016, nous avons indiqué qu'il aurait été important pour le FMI (et la Banque mondiale) de signaler à ce stade le besoin d'accorder de la marge d'emprunt aux pays en développement qui s'engageront dans la mise en œuvre du programme de développement mondial. Nous avons souhaité que cette question soit abordée lors de la prochaine revue.

Par ailleurs, nous avons fait remarquer qu'il est important de moderniser la gouvernance du FMI et de renforcer la position des pays à faible revenu, notamment en s'assurant que les réformes des quotes-parts et de la gouvernance soient mises en œuvre rapidement. Cela afin de permettre à l'institution d'être suffisamment capitalisée et inclusive. Nous avons par conséquent interrogé les services sur les actions concrètes envisagées dans ce domaine, notamment en termes de ressources et de diversité au sein de la direction générale et du personnel.

Nous avons évoqué une réunion récente du Conseil d'administration sur les filets de sécurité financière en faveur des pays en développement pour insister sur l'importance de mobiliser les financements extérieurs publics sur une base plus large de pays membres afin d'intensifier l'appui du FMI à plus de 152 pays en développement. Il est aussi essentiel d'augmenter de manière significative les normes et limites d'accès aux ressources et de les préserver de l'érosion par rapport aux indicateurs économiques.

Concernant le rôle du FMI pour créer un environnement mondial propice au développement durable, nous avons souligné l'importance pour le FMI

de contribuer au renforcement de la coopération fiscale internationale pour le financement du développement. C'est un domaine dans lequel le FMI a un avantage comparatif, et il est essentiel que l'institution, par son plaidoyer et son rôle dans l'assistance technique, puisse contribuer à ce que la coopération fiscale internationale ait une approche universelle qui tienne compte des besoins et des capacités de tous les pays, en particulier les pays à faible revenu. Nous avons aussi réclamé davantage de travail analytique en matière d'environnement, notamment sur les questions de tarification et de fiscalité dans les pays dotés d'importantes ressources naturelles.

Nous avons aussi indiqué que le FMI devrait s'assurer que les effets de contagion des économies avancées sur les pays en développement, notamment ceux à faible revenu, fassent l'objet de discussions dans le contexte de la surveillance bilatérale. Il est important de renforcer les conseils du FMI en ce qui concerne notamment le commerce international et les politiques de subventions à l'agriculture dans les pays avancés qui ont des effets macroéconomiques significatifs sur les pays à faible revenu.

Nous avons par ailleurs réclamé des actions plus ambitieuses du FMI en soutien aux États fragiles et touchés par des conflits.

Engagements du FMI dans les Pays Post-conflit et en situation de fragilité

Le Conseil d'administration du FMI a tenu une réunion informelle le 22 mai 2015 sur le rapport des services relatif à l'engagement de l'institution dans les pays post-conflit et en situation de fragilité. Le document passe en revue l'expérience dans la mise en œuvre des enseignements tirés du rapport de 2011 et de la directive de 2012 sur ce sujet. Il couvre le renforcement des capacités, la conception des programmes

et les mécanismes de prêts et de soutien à la politique économique.

Concernant le renforcement des capacités, les services constatent que les ressources allouées aux États fragiles ont augmenté au cours des dernières années. Bien que les autorités des États fragiles reconnaissent que les activités de renforcement de capacités du FMI sont d'une grande qualité, elles souhaitent toutefois que ces activités soient davantage adaptées à leur capacité d'absorption et centrées sur la formation et l'expertise des conseillers résidents. Tout en reconnaissant que l'approche en matière de renforcement des capacités pourrait être davantage améliorée, les services du FMI mettent en avant les contraintes liées au budget et à la sécurité ainsi que le besoin d'une appropriation plus forte du processus de développement institutionnel par les pays.

Il est proposé à cet égard une nouvelle approche pilote utilisant un cadre qui établirait des objectifs de renforcement des capacités, identifierait l'assistance technique et les formations disponibles dans le court et long terme au niveau du FMI et des autres partenaires au développement. Un tel cadre permettrait également d'ajuster l'appui des donateurs en fonction de l'évolution des besoins des États fragiles. Si cette approche pilote se révèle concluante, elle pourrait être appliquée à certains pays à faible revenu qui ne sont pas en situation de fragilité et qui ont d'importants besoins de renforcement des capacités.

Au titre de la conception des programmes et des mécanismes de financement, il est constaté que l'utilisation de la Facilité de crédit rapide (FCR) par les États fragiles a augmenté comme prévu lors de la revue de 2011. Cette facilité a remplacé dans certains cas les programmes de référence suivis par les services du FMI. Les États fragiles soulignent le faible niveau du financement du FMI comme étant la principale insuffisance de ses mécanismes/facilités de financement,

en particulier en ce qui concerne le niveau d'accès à la FCR.

Concernant la conception des programmes, celle-ci n'a pas beaucoup changé au cours des dernières années si l'on juge par rapport au nombre des objectifs quantitatifs et des repères structurels. Elle apparaît comparable de manière générale entre les États fragiles et les autres.

Le nombre de programmes qui ont réussi est similaire entre les deux groupes de pays, bien que le nombre de programmes qui ont échoué soit plus élevé dans le cas des États fragiles. Ces derniers considèrent également que l'accent devrait davantage être mis sur la croissance inclusive et la protection des dépenses sociales, compte tenu du fait que les cibles indicatives sur les dépenses sociales n'ont pas été atteintes dans un tiers de ces États.

Des propositions ont été faites en juin 2015 pour l'augmentation de l'accès aux ressources concessionnelles par les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, tout en maintenant le caractère durable du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (Fonds fiduciaire RPC). Des changements plus profonds seront proposés dans le cadre de la prochaine revue des facilités de financement. En ce qui concerne les dépenses sociales, il est proposé des mesures pour les protéger dans le cadre des programmes à travers une spécification plus ciblée des planchers de dépenses et l'adoption de plans d'urgence pour les préserver en cas de chocs budgétaires.

En ce qui concerne le soutien à la politique économique, les États fragiles considèrent que les conseils du FMI sont de grande qualité, mais souhaiteraient que les services du FMI aient plus d'expérience sur ces pays, afin d'élaborer des solutions de rechange en matière de politique, davantage adaptées à leurs situations. Les services ont favorablement accueilli la

directive de 2012 et la formation accrue sur les questions d'économie politique dans les États fragiles. Toutefois, les chefs de mission ont souligné les défis rencontrés pour recruter des économistes et des représentants résidents motivés et outillés pour le travail sur les États fragiles. Il est proposé de poursuivre la formation sur les questions d'économie politique et le partage de connaissances sur les États fragiles par les différentes équipes du FMI. Les questions de sécurité des services travaillant sur les États fragiles sont abordées par de nouvelles politiques de sécurité et des mesures sont prises afin d'assurer que ce personnel ait les mêmes perspectives de carrière que les personnes travaillant sur les pays qui ne sont pas en situation de fragilité.

Notre Bureau a préparé une déclaration commune avec d'autres Administrateurs dans laquelle nous avons relevé que le FMI fonde sa définition des États fragiles sur les notes résultant de l'évaluation des politiques et des institutions des pays (EPIP) de la Banque mondiale. En outre, cette définition est basée sur l'existence d'une opération de maintien ou de consolidation de la paix au cours des trois dernières années. Nous avons fait remarquer que, bien que ces critères offrent une base pour faciliter la classification des pays, le FMI devrait examiner d'autres mesures de fragilité et d'évaluation de la capacité institutionnelle.

Concernant le projet pilote, nous avons souligné qu'il est essentiel que les pays s'approprient le processus de renforcement des institutions afin d'atteindre des résultats satisfaisants. Il est par conséquent important qu'un tel modèle intégrant l'assistance technique, la formation et le transfert de compétences ne soit utilisé que lorsqu'il est adapté à la situation d'un pays. Il faudrait en particulier que certaines conditions préalables soient remplies pour que la contribution des conseillers résidents dans les pays puisse être efficace, notamment une forte appropriation par les institutions bénéficiaires de l'assistance technique et des relations

de confiance avec les Autorités. Il faudrait en outre, que ces conseillers aient eu une expérience dans des pays connaissant des problèmes similaires.

Tout en reconnaissant qu'une vision à moyen terme pour renforcer les institutions macroéconomiques est nécessaire, nous avons souligné qu'il est important d'être flexible pour apporter des ajustements lorsque la situation le requiert. Il faudrait donc que les gouvernements soient les principaux responsables de la coordination et de l'exécution du projet pilote afin d'améliorer son appropriation et sa crédibilité. Il est important aussi qu'un tel projet pilote soit évalué sur la base de critères convenus au préalable dans un cadre de responsabilité mutuelle entre les fournisseurs d'assistance technique et les gouvernements.

En ce qui concerne les mécanismes de financement et la conception des programmes, nous avons relevé que le FMI attribue le niveau élevé d'échecs des programmes dans les États fragiles à leur fluctuation économique typique par rapport aux autres pays. Nous avons fait remarquer que cette conclusion est restrictive et pourrait entraver la compréhension des véritables raisons de l'échec des programmes dans les États fragiles. En effet, la différence dans les taux de réussite des programmes pourrait résulter du fait que, bien que la conception et la série des conditionnalités soient globalement similaires pour les États fragiles et les autres pays, leurs situations et capacités respectives sont très différentes. Dès lors, la fragilité d'un pays pourrait ne pas être prise en compte d'emblée. Nous nous sommes donc interrogés sur le rôle joué par la complexité des réformes par rapport aux capacités institutionnelles pour expliquer l'échec des programmes dans les États fragiles.

Sur la question de la croissance inclusive et de la sauvegarde des dépenses sociales, nous avons indiqué que cette question mérite davantage d'attention dans les programmes du FMI. Tout en reconnaissant la

nécessité d'une meilleure coordination entre le FMI et la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement (BMD), nous avons aussi fait remarquer que des politiques bien conçues pour atteindre la stabilité macroéconomique sont également essentielles à la croissance économique et au progrès social. Le FMI devrait donc s'assurer que cette approche demeure centrale dans la conception des programmes dans les États fragiles.

Au chapitre du soutien à la politique économique, nous avons indiqué que la question des ressources humaines est cruciale et devrait être abordée de manière résolue. Le personnel et les experts travaillant pour le compte du FMI dans les États fragiles constituent l'un des facteurs les plus déterminants de la qualité de l'engagement de l'institution.

La formation du personnel et le partage des connaissances sont essentiels et nous avons par conséquent accueilli favorablement les efforts en cours du département interne de formation en économie dans ce domaine, notamment sur les questions clés d'économie politique. Nous avons encouragé la Direction générale du FMI à intégrer l'expérience dans les États fragiles parmi les critères qui déterminent la mobilité et la promotion du personnel. En outre, nous avons demandé des propositions concrètes dans ce domaine. Promouvoir une culture qui reconnaisse la valeur des travaux sur les États fragiles est également important afin que le personnel sente que sa contribution, réalisée bien souvent dans des circonstances difficiles, est valorisée.

Enfin, dans **notre intervention orale**, nous avons souligné que le FMI a beaucoup à apprendre des autres institutions afin de mieux adapter son intervention à la situation des États fragiles, notamment sur le plan des travaux analytiques sur ces pays. Nous avons aussi insisté sur la nécessité pour le FMI d'avoir des règles d'engagement dans les États fragiles ou en situation de conflit qui soient claires afin d'éviter un traitement

différencié des pays. À cet égard, nous avons cité les différences d'approche entre l'Ukraine où le FMI est intervenu rapidement pendant la crise en mettant en place un programme et la République Centrafricaine pour laquelle il n'y avait toujours pas de programme ni de chef de mission ou de représentant résident.

Éligibilité aux facilités de financement concessionnel du FMI

Le Conseil d'administration du FMI a procédé le 17 juillet 2015 à l'examen de l'éligibilité au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (Fonds fiduciaire RPC), dans le cadre de son cycle d'examens biennuel de l'éligibilité au Fonds fiduciaire RPC.

La structure existante repose en principe sur la nécessité de maintenir un cadre transparent et fondé sur des règles, qui assurent une uniformité de traitement à tous les pays membres, tout en tenant compte des circonstances propres à chacun d'eux. La politique d'entrée sur la liste d'éligibilité au Fonds fiduciaire RPC repose sur un critère de revenus et sur le critère d'accès au marché, tandis que la politique de sortie de la liste comporte un critère de revenus ou d'accès au marché et un critère fondé sur l'absence de graves vulnérabilités à court terme. Cette dernière politique (de sortie) cherche à s'aligner globalement sur les pratiques de sortie de l'IDA de la Banque mondiale, tout en ménageant une marge pour certaines différences de critères de sortie entre les deux institutions, compte tenu de leurs différentes missions. En outre, la structure cherche à assurer une cohérence avec la nature d'autosuffisance des capacités de prêts du Fonds fiduciaire RPC à terme.

Le Conseil d'administration a conclu que la structure existante reste globalement appropriée, mais les Administrateurs ont souligné la nécessité de la renforcer. Il a été convenu à cet égard notamment de : i) recourir

à des sources de données supplémentaires pour évaluer si un pays a un accès durable et significatif au marché ; et de (ii) restreindre l'application du critère de graves vulnérabilités à court terme, de façon à ne pas entraver la sortie d'un pays dont le revenu par habitant dépasserait le seuil de reclassement applicable de 50 % ou plus. Toutefois, le Conseil a en général reconnu qu'en incluant la dette intérieure et/ou la dette extérieure privée dans l'évaluation de l'ensemble des vulnérabilités de la dette, il serait plus facile d'aligner la structure du Fonds fiduciaire RPC sur celle du Cadre de viabilité de la dette (CVD).

Sur la base de la structure dont les modifications ont été approuvées, quatre pays (Bolivie, Mongolie, Nigéria et Vietnam) ont été proposés et acceptés pour sortir de la liste, tandis qu'aucun pays n'a été éligible à l'entrée. Huit autres pays ont satisfait soit le critère d'accès au marché soit le critère de revenus pour être reclassés, mais étant confrontés à des vulnérabilités à court terme, ils n'ont pas été proposés pour sortir du mécanisme.

Les Administrateurs ont souligné la nécessité d'assurer le suivi des autres pays bénéficiant du Fonds fiduciaire RPC qui sont confrontés à de graves vulnérabilités à court terme, et de garantir que le FMI se tienne prêt à fournir un financement concessionnel en cas d'apparition de besoins en matière de balance des paiements. Ils ont insisté sur le besoin de collaborer et de communiquer tôt sur le processus de reclassement avec les pays concernés. D'une façon plus générale, ils ont recommandé un suivi attentif des pays sortant du fonds, afin de réduire le risque d'un retour au classement initial, surtout à la lumière de la conjoncture financière internationale actuelle.

Notre Bureau a approuvé la proposition de retirer la Bolivie, la Mongolie, le Nigéria et le Vietnam de la liste d'éligibilité au Fonds fiduciaire RPC. Nous avons également reconnu la nécessité de maintenir quelques différences dans les critères de reclassement entre

les structures du Fonds fiduciaire RPC et de l'IDA tout en assurant une cohérence d'ensemble. Nous avons aussi soutenu la proposition de faciliter la transition d'un pays membre après sa sortie du Fonds fiduciaire RPC en lui apportant, au besoin, un soutien transitoire.

Toutefois, nous avons insisté sur le besoin pour le FMI de déployer davantage d'efforts afin de favoriser une sortie plus rapide de l'éligibilité au Fonds fiduciaire RPC, notamment avec des accords de transition mixtes (combinant ressources concessionnelles et non concessionnelles), et de sauvegarder les ressources limitées du Fonds fiduciaire à l'intention des pays les plus vulnérables. Constatant la grande lenteur de la sortie du Fonds fiduciaire, nous avons souligné la nécessité de mettre en place des mesures pour inciter les pays à sortir de ce Fonds qui n'a que des ressources très restreintes, et de remédier à la rigueur des critères de sortie, notamment ceux relatifs au revenu et aux graves vulnérabilités à court terme. Par ailleurs, nous avons exprimé des réserves sur la possibilité d'aligner la structure d'éligibilité au Fonds fiduciaire RPC avec un CVD qui s'avère exagérément restrictif, avec des seuils trop conservateurs.

Surveillance régionale : examen des politiques communes des pays membres

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Dans le cadre de la surveillance régionale, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a examiné, le 20 mars 2015, le rapport des services sur les politiques communes des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le Conseil a salué les bonnes performances économiques de la région ainsi que les perspectives

d'une forte croissance pour 2015. Néanmoins, les Administrateurs ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer les positions budgétaires des États de l'Union, d'assurer la stabilité du système financier et de promouvoir la transformation structurelle des économies des pays de la région.

Au titre des comptes extérieurs de la région, les Administrateurs ont noté que ceux-ci sont viables et que le taux de change est en phase avec les déterminants fondamentaux de l'Union. Toutefois, constatant les pressions des déficits budgétaires sur la balance des paiements, le Conseil a recommandé de poursuivre les efforts de consolidation budgétaire dans les années à venir. Par la même occasion, les Administrateurs ont salué l'intention des autorités de l'Union de ramener les déficits budgétaires en dessous du seuil de 3 % du PIB avant l'année 2019 et ont encouragé les autorités à prendre des mesures additionnelles pour renforcer l'appropriation de l'ensemble des critères de convergence. Ils ont aussi souligné que les efforts devraient couvrir un large spectre, notamment la mobilisation des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses courantes de façon à dégager l'espace budgétaire nécessaire pour financer les investissements en infrastructures et les dépenses sociales prioritaires. Une amélioration de la gestion des finances publiques et un renforcement des cadres de gestion de la dette ont été encouragés.

S'agissant de la politique monétaire, le Conseil a fait remarquer que les indicateurs économiques actuels relatifs à l'inflation et à la mesure de la stabilité extérieure sont appropriés. Toutefois, si les résultats escomptés de la consolidation budgétaire ne se concrétisent pas, la banque centrale régionale doit se tenir prête pour resserrer sa politique monétaire. Face aux risques macroprudentiels résultant de l'augmentation des opérations de refinancement des banques commerciales, le Conseil a rappelé la nécessité de développer un marché liquide de titres d'État ainsi qu'un marché

interbancaire actif. Compte tenu du fait que l'environnement économique actuel est propice à la mise en œuvre des réformes, le Conseil a exhorté les autorités à intensifier les efforts en cours visant à renforcer la réglementation prudentielle et à élever les normes actuelles au niveau des standards internationaux. De nombreuses mesures destinées à préserver la stabilité du secteur financier ont ensuite été recommandées par les Administrateurs dont, entre autres, l'accroissement des ratios du capital minimum obligatoire des banques, la mise en place et l'opérationnalisation des fonds d'assurance pour les dépôts bancaires, ainsi que l'assujettissement à la réglementation bancaire et à la supervision consolidée des sociétés de holdings bancaires. Enfin, le Conseil a recommandé la création d'une autorité unique et indépendante ayant en charge la résolution des banques.

Dans le but de réaliser une croissance plus forte et inclusive tout en renforçant la résilience de la région face aux chocs, le Conseil a insisté sur l'importance de la mise en œuvre des réformes structurelles. En particulier, il a appuyé le projet d'amélioration des infrastructures régionales ainsi que celui axé sur la promotion d'une source d'énergie plus stable et moins onéreuse. Les réformes en cours sur l'amélioration des services financiers, le développement du capital humain et le renforcement de la gouvernance ont également été soutenues par le Conseil. Le Conseil d'administration s'est enfin félicité de l'intention de la Commission de l'UEMOA de préserver le marché commun par l'application du tarif extérieur commun dans tous les pays membres de l'Union tout en amenant les États à s'abstenir de toutes mesures de protection tarifaire supplémentaire.

Notre Bureau a indiqué que l'expansion économique se poursuivait dans la région avec l'un des taux de croissance parmi les plus élevés au monde en 2014. Les projections à moyen terme s'avèrent positives. Toutefois, nous avons aussi mis en exergue le faible niveau

des risques négatifs en mentionnant que les déficits budgétaires et l'exposition aux risques des banques commerciales étaient sous contrôle.

Au titre de la politique monétaire, nous avons fait remarquer que le resserrement de la liquidité par la banque centrale ne serait pas l'instrument approprié pour réduire les risques associés aux politiques budgétaires expansionnistes et nous avons saisi l'occasion pour souligner l'effet d'éviction qu'une telle politique pourrait exercer sur l'investissement privé et aussi sur le niveau d'activité économique en général. Le Bureau a ensuite attiré l'attention sur le fait que la surliquidité actuelle reflète correctement le faible développement du marché interbancaire et que cette situation d'abondance de liquidité est temporaire selon la banque centrale régionale. À cet égard, nous avons tenu à préciser que plusieurs réformes visant à développer ce marché sont en cours et qu'au fur et à mesure que lesdites réformes prendront leurs effets, le financement des banques par la banque centrale pourrait se réduire.

En ce qui concerne les politiques budgétaires, le Bureau a indiqué que pour les autorités régionales l'outil budgétaire est le meilleur instrument pour réduire les risques susmentionnés. Bien que les autorités de l'UEMOA aient exprimé leur accord avec les recommandations des services du FMI, l'attention du Conseil a été attirée sur la nécessité de tenir compte des besoins en infrastructures productives des pays afin de poursuivre la transformation structurelle de leurs économies. Nous avons demandé une plus grande flexibilité dans l'application des critères de convergence de l'Union portant sur les soldes budgétaires compte tenu du faible niveau d'endettement des pays, de leurs besoins de financement en infrastructures et des attentes pressantes des populations. Dans cette optique, le Bureau a demandé une analyse plus approfondie de la situation des pays en s'inspirant de l'expérience des pays émergents et des autres pays à

faible revenu, notamment pour s'assurer que les efforts de développement ne sont pas contrariés par des politiques indûment restrictives.

Au titre des risques identifiés, le Bureau a atténué l'inquiétude de certains Administrateurs en indiquant que l'évolution des indicateurs budgétaires et de liquidité est étroitement suivie par les autorités et que les déterminants fondamentaux et les perspectives économiques à moyen terme de l'Union sont favorables. La bonne tenue des économies de certains pays membres permet d'espérer leur passage au statut de pays à revenu intermédiaire au cours de la décennie à venir.

Enfin, le Bureau a invité les services du FMI à présenter à l'avenir des analyses sur les politiques communes et les évolutions économiques de l'UEMOA dans une perspective d'intégration croissante tenant compte de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)

Dans le cadre de la surveillance régionale, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a examiné, le 17 juillet 2015, le rapport des services sur les politiques communes des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Le Conseil d'administration a souscrit à l'évaluation faite par les services du FMI et a salué la solide croissance enregistrée par la CEMAC en 2014 tout en notant que les perspectives de la région subissent les effets négatifs de la chute des cours du pétrole et de l'aggravation des risques sécuritaires. Les Administrateurs conviennent que pour faire face à cette situation délicate, il est nécessaire d'engager

des réformes ambitieuses visant à renforcer les politiques macroéconomiques et financières, à faciliter la transition vers une croissance plus diversifiée et inclusive, et à accroître la compétitivité extérieure de la CEMAC ainsi que la résilience face aux chocs. Le soutien du FMI et des partenaires au développement sera nécessaire pour accompagner les pays dans leurs efforts de réforme.

Au titre des finances publiques, les Administrateurs ont souligné qu'il est important d'opérer un rééquilibrage budgétaire en temps opportun pour assurer la stabilité macroéconomique. Ils saluent les efforts déjà consentis par beaucoup de pays membres de la CEMAC et soulignent que l'ajustement doit être propice à la croissance et s'accompagner d'une priorisation des investissements en veillant par ailleurs à accroître leur efficacité et à préserver les dépenses sociales prioritaires. Les Administrateurs ont également convenu que le cadre de surveillance régionale doit être renforcé. Ils ont salué le travail de réforme engagé et ont encouragé les autorités à viser une règle budgétaire simple et transparente, et un plafond d'endettement plus faible, conformément au souci de viabilité. La création d'une unité budgétaire régionale chargée de surveiller, d'évaluer et de coordonner les politiques nationales sera également importante. Les Administrateurs ont également recommandé la poursuite de la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques dans l'ensemble des pays de la CEMAC.

Concernant la politique monétaire, les Administrateurs ont encouragé les autorités à accélérer la réforme du cadre de politique monétaire afin d'en améliorer les mécanismes de transmission et de mieux gérer les liquidités systémiques. Ils ont salué les progrès réalisés dans la mise en place d'un cadre de prévision des liquidités et les efforts consentis pour redynamiser le marché interbancaire. Ils ont aussi noté que la transition vers une politique monétaire basée sur le

marché devrait bénéficier du développement des marchés monétaires et financiers locaux. Le niveau des réserves reste certes globalement adéquat, mais les Administrateurs ont souligné qu'il était important d'observer pleinement les exigences de mise en commun des réserves internationales avec la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Ils ont en outre invité les autorités à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations sur les mesures de sauvegardes qui demeurent en suspens.

Tout en reconnaissant les progrès réalisés dans l'adoption de nouvelles réglementations bancaires, les Administrateurs attendent avec intérêt la préparation d'un plan bien articulé pour appliquer les recommandations de la mise à jour de 2015 du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF). Ils ont recommandé de renforcer davantage la réglementation prudentielle et de procéder promptement à la publication des textes pertinents, d'entreprendre une revue de la qualité des actifs bancaires, d'adopter un nouveau mécanisme de résolution bancaire et de renforcer la supervision transfrontalière et les mesures d'exécution y afférentes. Les Administrateurs ont invité les autorités à promouvoir le développement du secteur financier et l'inclusion financière. Ils ont salué le déploiement de ressources humaines et financières supplémentaires au sein de la Commission bancaire (COBAC), et appuyé la fourniture d'une assistance adéquate au renforcement des capacités.

S'agissant de l'intégration régionale, les Administrateurs ont souligné le rôle important que pourrait jouer une intégration régionale plus forte au regard du renforcement de la croissance du secteur non pétrolier et de l'accélération de la réduction de la pauvreté. Les échanges commerciaux au sein de la CEMAC devraient être facilités par une réduction des barrières non commerciales et une harmonisation des procédures douanières, des taxes sur les biens et services et des normes techniques. Parmi les priorités

importantes devrait également figurer un travail national et régional concerté pour améliorer la compétitivité et le climat des affaires, renforcer la protection des investisseurs et consolider les institutions régionales.

Zone euro

Le Conseil d'administration du FMI a passé en revue les politiques communes des pays membres de la zone euro lors de sa session du 24 juillet 2015. Les Administrateurs ont salué l'affermissement de la relance économique dans la zone euro. Toutefois, ils ont estimé que plusieurs facteurs pèseront sur les perspectives de croissance à moyen terme, notamment les taux de chômage élevés, le lourd endettement des entreprises, l'accroissement des créances non improductives du secteur bancaire, la lenteur des progrès en matière de réformes structurelles et les risques liés aux tensions géopolitiques.

Pour parer aux risques et promouvoir la croissance, les Administrateurs ont recommandé une intensification des efforts visant à affermir la reprise et à accroître la résilience de l'union monétaire. Tout en saluant les actions énergiques déployées par la Banque centrale européenne (BCE) qui ont permis de renforcer la confiance et d'améliorer la situation financière, les Administrateurs ont estimé qu'il était essentiel de maintenir le cap de l'assouplissement quantitatif (programme élargi d'achat d'actifs). Ils ont aussi préconisé l'assainissement des bilans des banques et des entreprises de façon à amplifier l'impact de l'assouplissement quantitatif, par une augmentation des prêts bancaires qui relancerait l'expansion du crédit. Toujours dans la même optique, le Conseil a invité la BCE à mettre sur pied un système commun de prêts de titres pour que les intervenants disposent de plus d'instruments de garantie. Il a aussi soutenu la mise en place d'une union boursière qui permettrait de diversifier les sources de financement des petites et moyennes entreprises,

réduirait la dépendance à l'égard du crédit bancaire et encouragerait le développement des financements transfrontaliers.

Sur le plan budgétaire, les Administrateurs ont encouragé les pays de la zone euro à honorer leurs engagements au titre du Pacte de stabilité et de croissance. Les pays qui ont une marge de manœuvre budgétaire devraient s'en servir pour promouvoir les investissements et les réformes structurelles. Les Administrateurs ont en outre jugé important l'accélération de la mise en œuvre de l'initiative centralisée d'investissement pour accompagner la demande, en particulier dans les pays disposant d'une marge de manœuvre budgétaire limitée. Ils ont aussi souscrit à la recommandation de simplifier le système budgétaire de la zone en retenant deux piliers principaux : un seul critère d'ancrage budgétaire (le ratio dette publique/PIB) et un seul objectif opérationnel lié à ce critère (une règle de croissance des dépenses).

Enfin, au titre des réformes structurelles, les Administrateurs ont vivement recommandé aux autorités de tirer parti de la reprise cyclique pour accélérer les réformes structurelles, surtout celles visant à instituer un système de gouvernance renforcé et simplifié.

Notre Bureau a globalement soutenu les recommandations des services en saluant les efforts de réformes déployés par les pays de la zone euro.

Réforme du FMI et du système monétaire international

Réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI : mesures intérimaires

Le Conseil d'administration du FMI a soumis un rapport au Conseil des gouverneurs le 12 juin 2015 sur

ses travaux relatifs aux mesures intérimaires dans la réforme des quotes-parts et de la gouvernance.

Pour mémoire, l'entrée en vigueur des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 (ci-après les « Réformes de 2010 ») ne cesse d'être retardée du fait de l'absence de ratification par les États-Unis. C'est dans ce contexte que le Conseil des gouverneurs a adopté en février 2015 la résolution no 70-1, invitant notamment le Conseil d'administration à achever ses travaux le plus rapidement possible sur des mesures intérimaires dans les principaux domaines couverts par les Réformes de 2010, en attendant leur pleine mise en œuvre, et dans le but de permettre ainsi au Conseil des gouverneurs de parvenir à un accord avant le 30 juin 2015 sur des progrès significatifs vers les objectifs des Réformes de 2010.

En réponse, le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux sur d'éventuelles mesures intérimaires, notamment sous les directives récentes du Comité Monétaire Financier International (CMFI) qui, le 18 avril, a invité le Conseil d'administration « à rechercher une solution intérimaire destinée à significativement faire converger les quotes-parts, le plus rapidement possible et dans toute la mesure du possible, vers les niveaux convenus au titre de la 14^e revue ». Les orientations du FMI comportent également l'engagement de maintenir une institution fondée sur les quotes-parts, dotée d'une structure forte et de solides ressources.

Même si des progrès ont été accomplis, le Conseil d'administration a conclu dans son rapport au Conseil des gouverneurs le 12 juin, qu'il lui faut davantage de temps pour bâtir un consensus entre les membres de l'institution et achever ses travaux sur les mesures intérimaires. Le Conseil d'administration a souligné que si les Réformes de 2010 ne sont pas ratifiées d'ici le 15 septembre 2015, il examinera, avant fin septembre 2015, la solution intérimaire à adopter. Sur la base du

dialogue en cours, il achèvera ses travaux sur les mesures qui représenteront des progrès significatifs vers les objectifs des Réformes de 2010, dès que possible et au plus tard à la mi-décembre 2015.

À l'instar des autres membres du Conseil, **notre Bureau** a souscrit aux conclusions du rapport soumis au Conseil des gouverneurs sur les mesures intérimaires de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI. Nous avons aussi regretté qu'un consensus n'ait pas encore été obtenu sur cette importante question.

Formule des quotes-parts : mise à jour des données

Le Conseil d'administration du FMI a examiné lors d'une séance informelle le 10 juillet 2015, le rapport des services sur les quotes-parts calculées (QPC) des pays membres sur la base de la formule actuelle des quotes-parts et en s'appuyant sur les données à fin 2013. Le Conseil a également examiné des simulations illustrant les quotes-parts relatives sur la base d'autres formules de calcul de quotes-parts en s'appuyant sur la nouvelle base de données à fin 2013.

Dans l'ensemble, les résultats de la mise à jour confirment les grandes tendances observées lors des précédentes mises à jour des données. En utilisant la formule actuelle des quotes-parts, les QPC relatives au groupe de pays émergents et en développement augmentent de 1,3 point de pourcentage par rapport à l'année 2014, pour se situer à 48,7 % du total. Cela implique également que, sur la même base, l'ensemble des pays émergents et en développement est sous-représenté.

Dans toutes les simulations des éventuelles formules de quotes-parts, la variable « Variabilité » est exclue et d'autres méthodes sont examinées pour répartir

différemment le poids de cette variable¹. Différentes options sont étudiées pour le coefficient du PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA) dans le PIB mixte, ainsi que d'autres mesures éventuelles de la variable « Ouverture ». Les simulations illustrent également l'impact d'une hausse de la « Compression ». Dans l'ensemble, les résultats sont globalement similaires à ceux résultant de la mise à jour effectuée en juillet 2014. En particulier, le PIB au taux de change du marché favorise les pays avancés, tandis que le PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA) favorise les pays émergents et en développement ; la variable « Ouverture » donne un avantage démesuré aux petites économies ; une redistribution d'une partie du coefficient de la variable « Variabilité » sur « l'Ouverture » accentue le décalage ; et une hausse de la « Compression » contribue à réduire les importants écarts entre quotes-parts relatives.

Notre Bureau a noté que les pays émergents et ceux en développement ont encore progressé sur toutes les variables de la formule actuelle de calcul des quotes-parts et que l'accroissement continu de leurs parts relatives illustre les écarts de dynamisme dans l'économie mondiale. Par conséquent, les pays émergents et ceux en développement sont encore plus sous-représentés dans le système des quotes-parts du FMI qu'ils ne l'étaient l'an dernier, ce qui exige de faire avancer les réformes des quotes-parts et de la gouvernance, en commençant par la mise en œuvre de la 14^e revue générale des quotes-parts et en achevant la 15^e revue simultanément à un accord sur une nouvelle formule.

Concernant l'Afrique subsaharienne en particulier, nous avons exprimé une inquiétude de voir que, malgré une forte croissance prolongée depuis le début des années 2000, la région dans son ensemble continue à voir ses quotes-parts calculées à un niveau qui ne correspond pas à une représentation et à une participation digne d'un si grand nombre de pays membres

(moins de 4%). Une formule inadaptée des quotes-parts et des problèmes de données et de mesures sont à l'origine de cette mauvaise prise en compte du dynamisme et de la résilience des économies des pays africains dans le système de quotes-parts du FMI.

S'agissant des variables de la formule, nous avons réitéré nos fortes réserves envers l'accroissement du coefficient de l'Ouverture, qui présente des problèmes conceptuels et de mesures ; notre appui à une hausse du coefficient du PIB en PPA dans la formule ; et notre préférence pour le maintien de la Variabilité dans la formule, comme mesure de la vulnérabilité d'un pays et de sa probabilité de recours aux ressources du FMI. En particulier, lorsque la formule accorde un coefficient plus important au PIB en PPA, les résultats reflètent mieux la position relative des pays dans l'économie mondiale, contribuent à protéger les quotes-parts relatives des pays membres les plus pauvres sans modifier leurs positions relatives, et permettent une répartition plus acceptable des quotes-parts relatives entre les pays membres.

Revue de la méthode d'évaluation du droit de tirage spécial (DTS)

Le 29 juillet 2015, le Conseil d'administration a tenu une réunion informelle sur la revue quinquennale de la valorisation du panier de devises composant le DTS devant avoir lieu en novembre 2015. La revue évaluera la composition du panier, la pondération des devises dans le panier et le taux d'intérêt du DTS. Le

¹ La formule actuelle des quotes-parts comporte une combinaison linéaire de quatre variables : PIB mixte, Ouverture, Variabilité, et Réserves, dont les coefficients sont respectivement de 0,50, 0,30, 0,15, et 0,05. Le PIB mixte est une variable composite du PIB au taux du marché et du PIB en parité de pouvoir d'achat, avec des coefficients internes de 0,60 et 0,40 respectivement. Un facteur de compression de 0,95 s'applique à la combinaison linéaire sous forme d'exposant.

panier du DTS comprend actuellement quatre monnaies, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen.

Les principes directeurs de l'évaluation du DTS sont :

- La valeur du DTS devrait être stable en termes de grandes monnaies.
- Les monnaies incluses dans le panier doivent être représentatives de celles utilisées dans les transactions internationales.
- Les poids relatifs des monnaies incluses dans le panier doivent refléter leur importance relative dans le commerce mondial et le système financier international.
- La composition du panier du DTS doit être stable (elle ne devrait pas changer facilement d'une revue à l'autre).
- Il devrait y avoir une continuité dans la valorisation du DTS de sorte que les revues de la valorisation n'interviennent qu'à la suite de changements majeurs des rôles des devises dans l'économie mondiale.

Pour la prochaine revue, il est proposé de conserver les mêmes critères d'inclusion dans le panier du DTS que ceux utilisés durant l'examen du DTS de 2010, à savoir :

- le critère relatif aux exportations (passerelle), mesuré selon la part relative des exportations (critère lié à la taille) ;
- le critère de monnaie librement utilisable, interprété comme une monnaie étant à la fois largement utilisée et couramment échangée.

Il est également proposé que la revue détermine si le renminbi (RMB) de la Chine répond aux critères d'inclusion dans le panier. La Chine a satisfait au critère « passerelle d'exportation » lors du dernier examen, mais le RMB n'a pas été inclus dans le panier du DTS

puisqu'il n'a pu être reconnu comme monnaie librement utilisable.

Le rapport des services a montré une utilisation internationale croissante du RMB, en utilisant un large éventail d'indicateurs (passifs bancaires internationales, titres de créances internationaux, transactions SWIFT et enquêtes). Dans le même temps, les quatre monnaies librement utilisables se classent généralement mieux que le RMB.

L'inclusion du RMB dans le panier a deux implications opérationnelles pour le bon fonctionnement du panier du DTS et des opérations financières du FMI :

- *Identifier les taux de change représentatifs appropriés pour les besoins de la valorisation.* À cet égard, deux taux de change sont nécessaires : le taux offshore (CNH), tel que déterminé par la Banque centrale d'Angleterre (pas encore en vigueur) et le taux onshore (CNY) tel que déterminé par la Banque populaire de Chine. Cependant, il y a certains écarts entre les deux taux et à cause des restrictions restantes, le taux onshore est difficilement un taux de marché, bien que certaines mesures d'atténuation potentielles aient été identifiées et les autorités chinoises ont commencé à mettre en œuvre de telles mesures.
- *Identifier un taux d'intérêt de référence approprié.* Cela nécessite l'identification des instruments financiers qui, entre autres, ont des profils de risque de la plus haute qualité. Le rendement souverain 3 mois publié par la China Central Depository and Clearing Company (CCDC) pourrait être envisagé.

En ce qui concerne la taille du panier, l'inclusion du RMB au panier signifierait que soit il remplace une monnaie dans le panier, soit il devient la cinquième devise dans le panier. Étant donné que les parts d'exportation des troisième et quatrième plus grands exportateurs (Royaume-Uni et Japon) sont proches, et

qu'il existe une expérience de la gestion de cinq monnaies, les services du FMI considèrent qu'un élargissement du panier est envisageable si tel était la décision du Conseil.

Les services poursuivront leur travail d'analyse pour déterminer si le RMB répond aux exigences opérationnelles, notamment avec la poursuite des mesures de libéralisation instaurées par les autorités chinoises.

La revue de la valorisation du DTS est également l'occasion d'examiner (i) la formule de pondération qui présente certaines lacunes, notamment la combinaison des flux et des stocks dans cette formule, et (ii) la méthode de détermination du taux d'intérêt du DTS pour déterminer si ses deux paramètres (la fréquence hebdomadaire et la maturité de 3 mois) sont toujours appropriés.

Le rapport des services aborde également la possibilité d'une prorogation du panier du DTS actuel pour une période de neuf mois, jusqu'au 30 septembre 2016, afin de réduire l'incertitude pour les utilisateurs de DTS et de faciliter la poursuite harmonieuse des opérations liées au DTS, tout en donnant suffisamment de temps pour introduire les modifications nécessaires aux ententes contractuelles, y compris dans le cas où le Conseil déciderait finalement d'ajouter une nouvelle monnaie dans le panier.

Notre Bureau a convenu que les principes directeurs de la dernière revue demeurent pertinents pour cet examen. Nous avons appuyé les propositions des services du FMI en ce qui concerne les critères de sélection, l'objet de l'examen sur l'inclusion possible du renminbi dans le panier, une révision de la méthode de détermination du taux d'intérêt du DTS. Nous avons également soutenu la proposition de proroger jusqu'au 20 septembre 2016 le panier du DTS actuel. Cette prorogation a été adoptée en août 2015.

En ce qui concerne spécifiquement l'inclusion du renminbi, nous avons constaté l'utilisation de plus en plus importante de cette devise dans les transactions internationales. Nous avons salué les progrès notables réalisés dans la résolution des questions opérationnelles avec les réformes mises en œuvre par les autorités chinoises depuis la revue de 2010, et leur engagement à prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes qui subsistent. Nous avons appuyé la poursuite des travaux entre les deux parties concernant l'évaluation du caractère librement utilisable de la devise, afin de mieux informer la décision du Conseil en novembre 2015. Si le renminbi observe les critères d'inclusion dans le panier du DTS, nous avons indiqué que nous serions en faveur de l'élargissement du panier à cinq devises.

ENCADRÉ 1 : Imposition des ressources naturelles

Dans de nombreux pays en développement, les industries extractives — pétrolières, gazières, minières — représentent une part considérable des recettes budgétaires. Cependant, les caractéristiques du secteur des ressources naturelles posent des défis particuliers pour la conception du système fiscal, et les erreurs peuvent être très coûteuses et affaiblir la mobilisation des ressources intérieures.

Les investissements entraînent généralement des coûts irrécupérables élevés, pouvant s'élever à des milliards de dollars pour un projet qui peut durer des décennies. Les rentes peuvent être substantielles ; les prix à la production sont très variables ; les recettes sont souvent le principal avantage qu'en tire le pays d'origine ; les investisseurs sont en général des multinationales capables de procéder à une planification fiscale complexe ; et — dans le cas des hydrocarbures et des minéraux — la ressource elle-même est épuisable.

Les questions de crédibilité, le partage des risques et des rendements entre les investisseurs et le gouvernement du pays d'origine, ainsi que l'efficacité de l'administration revêtent donc une importance primordiale. Bien que des questions analogues se posent dans d'autres secteurs, leur acuité est particulièrement vive dans le domaine des ressources naturelles. Par conséquent, les erreurs sont très dommageables. L'octroi d'exonérations ou d'un traitement préférentiel non prévu par la législation générale du pays, par exemple, est une initiative coûteuse et difficile à annuler sans nuire à la crédibilité du gouvernement.

Pour les pays en développement, la combinaison de redevances et d'impôts applicables aux profits est souvent la solution appropriée, et il est en outre nécessaire d'accorder une grande attention aux détails et à la mise en œuvre du système. Bien que les redevances puissent fausser les décisions d'extraction et d'investissement, elles transfèrent le risque supplémentaire aux investisseurs — qui sont peut-être mieux placés pour les accepter que les gouvernements de nombreux pays à faible revenu — et garantissent un rendement rapide et visible sous forme de recettes au gouvernement du pays en question. Les impôts applicables aux profits peuvent assurer que le gouvernement reçoit visiblement sa part de toute rente, notamment lorsque les prix sont élevés — ce qui est à la fois juste en soi et propre à favoriser la viabilité et la crédibilité des régimes fiscaux.

Les détails d'autres aspects peuvent être aussi importants, comme les provisions pour l'amortissement et les déductions au titre de l'exploration, ainsi que le cantonnement des projets (en vue de limiter l'utilisation des pertes fiscales pour mettre les projets rentables à l'abri de l'impôt).

Le FMI fournit une assistance technique de vaste ampleur en matière d'imposition des ressources naturelles et a mis au point un logiciel spécial à cet effet. En permettant la simulation de régimes fiscaux ou contractuels pleinement spécifiés pour chaque projet, le modèle « FARI » (Fiscal Analysis for Resource Industries) vise à mieux éclairer les décisions des gouvernements dans ce domaine.

ENCADRÉ 2 : Le Tchad a atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE)

Les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont convenu, respectivement le 27 avril et le 28 avril 2015, que le Tchad a rempli les conditions requises à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE). Le Tchad avait atteint le point de décision de l'initiative PPTE en mai 2001. Le Tchad est le 36^e pays à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE et le dernier pays du Groupe Afrique II éligible à cette initiative à franchir ce stade.

Ainsi, le Tchad peut bénéficier d'un allègement de dette envers ses créanciers bilatéraux et multilatéraux. L'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE par tous les créanciers du Tchad était estimé à 170,1 millions de dollars en valeur actuelle de fin 2000. L'allègement de la dette accordé par le FMI atteindrait 18 millions de dollars et celui accordé par la Banque mondiale, 68,1 millions de dollars. Après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Tchad devient aussi admissible à une réduction du service nominal de la dette de la part de la Banque mondiale (509 millions de dollars) et du Fonds africain de développement (236 millions de dollars) au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

À cette occasion, le Premier ministre tchadien, S.E.M. Kalzeubé Payimi Deubet, a accordé une audience à l'Administrateur, M. Ngueto Tiraina Yambaye, au début du mois de mai 2015.



S.E.M. Kalzeubé Payimi Deubet et M. Yambaye.





CHAPITRE 2

Activités du Groupe Afrique II

Réunion des gouverneurs et gouverneurs suppléants du FMI du Groupe Afrique II

Le 16 avril 2015, l'Administrateur, M. Ngueto Tiraina Yambaye, a organisé au siège du Fonds monétaire international (FMI) la réunion des gouverneurs et gouverneurs suppléants du FMI pour les pays qu'il représente au Conseil d'administration. La réunion qui a enregistré la participation de tous les pays a permis aux gouverneurs d'échanger sur les relations de leurs pays avec le FMI et de dégager de nouvelles orientations pour permettre à l'Administrateur de mener à bien sa mission.

À l'issue de la réunion, M. Richard Komp de SkyHeat Associates a présenté aux gouverneurs les avantages de la promotion du développement de l'énergie solaire pour les pays africains et les possibilités de coopération qu'offre en la matière son organisme.

Réunion des gouverneurs et gouverneurs suppléants du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour les pays du Groupe Afrique II

Le 17 avril 2015, les gouverneurs et gouverneurs suppléants du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour les pays du Groupe Afrique II se sont réunis au siège de la Banque mondiale à Washington, D.C. L'ordre du jour de la réunion a porté sur l'adoption du compte rendu de la réunion du Groupe tenue le 9 octobre 2014 ; la présentation des rapports des Administrateurs, M. Ngueto Tiraina Yambaye, pour le FMI et M. Mohamed Sikie Kayad, pour la Banque mondiale ; l'examen du mémorandum des Administrateurs sur la mise en œuvre du principe de rotation des pays dans la gouvernance et la représentation du Groupe et diverses questions.

Parmi les décisions de la réunion, il convient de noter l'adoption des modalités de la rotation des pays, approuvées comme suit : la Côte d'Ivoire continuera à assumer la présidence du Groupe jusqu'en avril 2016 ; à compter d'avril 2016 le Bénin et le Burkina Faso seront élus respectivement président et vice-président du Groupe pour un mandat d'un an au cours duquel ils représenteront le Groupe Afrique II respectivement au Comité de développement (CD) et au Comité monétaire et financier international (CMFI). En outre, les gouverneurs ont mis en place un Comité de réflexion présidé par le vice-président du Groupe, lequel comprend les Bureaux des deux Administrateurs. Ce comité est chargé de faire des recommandations sur les stratégies et questions concernant la défense des intérêts du Groupe et son fonctionnement.

Réunion du Groupe consultatif africain

Le 19 avril 2015, le Groupe consultatif africain, coprésidé par M. Armando Manuel, ministre des Finances de l'Angola et président en exercice du Caucus africain, et M^{me} Christine Lagarde, directrice générale du FMI, a tenu sa réunion ordinaire pour échanger sur le thème « les défis à court et à moyen terme pour l'Afrique ». Les membres du Groupe consultatif africain ont convenu que la croissance restait vigoureuse en Afrique subsaharienne, mais qu'elle ralentirait en 2015 en raison de la baisse des cours du pétrole et des autres produits de base ainsi que de l'épidémie Ebola. Les pays exportateurs de pétrole ou d'autres matières premières devraient procéder sans tarder

à un ajustement budgétaire et permettre une plus grande souplesse du taux de change lorsque cela est possible. Quant aux pays importateurs de pétrole en particulier, ils devraient s'efforcer de trouver un juste équilibre entre promouvoir la croissance économique et préserver la stabilité macroéconomique. L'ensemble des pays devraient aussi parer à l'éventualité de la normalisation de la politique monétaire des États-Unis qui pourrait entraîner une forte hausse des coûts d'emprunts. À moyen terme, la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) nécessitera un partenariat entre les pays avancés, les pays émergents et ceux en développement.

Concertations entre les deux bureaux d'Administrateurs au FMI et à la Banque mondiale

Les réunions de concertation entre les bureaux des Administrateurs, M. Yambaye pour le FMI et M. Kayad pour la Banque mondiale, se sont poursuivies au cours de la période sous revue. Ces réunions ont permis aux deux bureaux d'échanger sur les dossiers de nos pays examinés par les Conseils d'administration des deux institutions, sur les questions de politique et instruments de financement concernant nos pays et sur la préparation de la troisième conférence internationale sur le financement du développement tenue en juillet à Addis-Abeba, de la conférence de l'Organisation des Nations Unies sur les ODD en septembre à New York et de la conférence sur le changement climatique devant avoir lieu à Paris, en décembre 2015.

Activités du Bureau de l'Administrateur

Participation aux conférences internationales

50^{es} Assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), Abidjan, 25–29 mai 2015



Groupe de la Banque africaine de développement
Assemblées annuelles
25-29 mai 2015, Abidjan

Les 50^{es} Assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) se sont tenues du 25 au 29 mai 2015 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. L'Administrateur, M. Ngueto Tiraina Yambaye,

accompagné de M. Koffi Allé, conseiller principal, a participé à ces Assemblées qui célébraient un demi-siècle d'existence de la BAD et consacraient en même temps le retour de l'institution à son siège officiel d'Abidjan. En 2003, la BAD avait été temporairement délocalisée à Tunis en raison de la crise politique en Côte d'Ivoire. L'autre particularité de ces assises était l'élection d'un nouveau président, le Nigérian Akinwumi A. Adesina, à la tête de l'institution pour succéder au président sortant, le Rwandais Donald Kaberuka, qui était au terme de deux mandats.

Ces Assemblées annuelles ont enregistré la participation d'environ 4 500 personnalités représentant les États membres, le monde des affaires, de la société civile et du monde universitaire. Outre l'examen des états financiers et des programmes d'activités de la Banque, les principaux thèmes discutés lors des travaux ont porté sur les perspectives économiques du

continent, le financement de la transformation de l'Afrique, le financement des infrastructures, les nouvelles menaces au développement et à la sécurité, le changement climatique, le climat des affaires en Afrique, le leadership africain et l'emploi des jeunes.

Le nouveau président, le Nigérian Akinwumi A. Adesina, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2015 comme 8^e président de la BAD pour un mandat de 5 années renouvelable.

40^e Réunion annuelle du Groupe de la Banque islamique de développement (BID), Maputo, 7–11 juin 2015



La 40^e Réunion annuelle du Groupe de la Banque islamique de développement (BID) s'est tenue à Maputo, au Mozambique, du 7 au 11 juin 2015. Quinze pays de notre Groupe sont membres de la BID. L'Administrateur suppléant, M. Woury Diallo, a représenté l'Administrateur, M. Ngueto Tiraina Yambaye, à cette réunion. Outre la réunion du Conseil des gouverneurs, plusieurs réunions ont eu lieu en marge des réunions statutaires des différentes institutions qui composent le Groupe de la BID. Parmi celles-ci, un important forum sur le secteur privé en Afrique a été conjointement organisé avec l'Union africaine, et plusieurs ateliers ont été consacrés à différents aspects de la finance islamique (les innovations dans la microfinance en Afrique, les avantages de la notation par les agences, le financement des infrastructures, les partenariats publics-privés, etc.). Des thèmes portant sur l'éducation pour la compétitivité, les leçons de l'épidémie d'Ebola, l'adaptation aux changements

climatiques en rapport avec l'agenda post-2015 sur le développement durable ont également fait l'objet de discussions.

Le 26^e symposium annuel de la BID a cette fois-ci été consacré au commerce intrarégional et au renforcement de l'intégration régionale. Le renforcement de l'intégration régionale a beaucoup retenu l'attention avec la signature à Charm el-Cheikh d'un accord de libre-échange par 26 pays africains (de la SADEC, COMESA et EAC).

La BID a fortement affirmé son leadership dans le domaine de la finance islamique, aussi bien dans le domaine de la recherche et de la dissémination de la connaissance (avec l'IRTI, son institut de recherche dédié) que de celui de la promotion de l'économie et de l'industrie des services financiers islamiques. Il apparaît que d'importants travaux universitaires en collaboration avec différentes institutions des pays membres et non membres, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods ont été effectués ou sont en cours. Une grande conférence y sera consacrée en novembre 2015 impliquant directement le FMI et la Banque mondiale en référence aux récentes discussions du Conseil d'administration du FMI sur ce thème. La Turquie, à son niveau comme dans le cadre du G-20, s'applique à donner plus de visibilité et de poids à cet agenda, alors que la Malaisie fait figure de référence.

L'attrait des instruments de financement Sukuk pour nombre de pays africains, après l'opération du Sénégal, est également une réalité, notamment au Niger et en Côte d'Ivoire. Le programme d'émission des Sukuk par la Société islamique pour le développement du secteur privé (Islamic Corporation for the Development of the Private Sector – ICD) devrait passer de 10 à 25 milliards USD.

La BID a développé des partenariats avec les institutions régionales des pays membres et des relations

étroites avec la plupart des institutions multilatérales. Dans ce cadre, elle a créé un groupe de coordination pour le développement de l'Afrique et contribue de façon significative au financement d'importants projets d'infrastructures régionales (routes transsahariennes Alger-Lagos, Dakar-Ndjamena-Djibouti, Le Caire-Dakar) et nationales (des projets spécifiques de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie ont fait l'objet de présentations publiques). La BID met également en œuvre des programmes conjoints avec le FMI et la Banque mondiale ainsi qu'avec les agences bilatérales de développement de certains pays de l'OCDE. Avec la Fondation Bill et Melinda Gates, elle a lancé en marge de la réunion la fondation « Lives and Livelihoods Fund » pour financer la lutte contre les épidémies et autres maladies. Une contribution de 100 millions USD de la BID a déjà été allouée avec un objectif conjoint d'effet de levier visant à atteindre un niveau de financement de 5 milliards USD.

3^e Conférence internationale sur le financement du développement, Addis-Abeba, 13–16 juillet 2015



La 3^e Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 13 au 16 juillet 2015. Elle a réuni des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des ministres des Finances, des Affaires étrangères et de la Coopération et du Développement, de même que des représentants d'institutions internationales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé.

La Conférence d'Addis-Abeba est le troisième sommet parrainé par les Nations Unies pour discuter des questions relatives au développement². L'objet de la Conférence était de : (i) évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (2002) et de la Déclaration de Doha (2008) et d'identifier les obstacles et les contraintes rencontrés dans l'atteinte des buts et des objectifs convenus ainsi que les actions et les initiatives requises afin de surmonter ces contraintes ; (ii) aborder les enjeux nouveaux et émergents, notamment dans le contexte des récents efforts multilatéraux visant à promouvoir la coopération en faveur du développement ; l'évolution du paysage actuel en matière de coopération au développement ; l'interrelation entre toutes les sources de financement pour le développement ; les synergies entre les objectifs de financement dans chacune des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) ; et, enfin, le besoin de soutenir l'ordre du jour des Nations Unies pour le développement au-delà de 2015 ; et (iii) redynamiser et renforcer le processus de suivi du financement du développement.

Le nouvel agenda de la communauté internationale en faveur du développement durable — réaffirmé dans le document final adopté à l'issue de la conférence

² La première Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002. Une conférence internationale de suivi sur le financement du développement a eu lieu à Doha, Qatar, en décembre 2008 pour passer en revue la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Le Consensus de Monterrey reflète un accord international entre les pays en développement et les pays avancés qui reconnaît à la fois le besoin des pays en développement d'assumer la responsabilité de la réduction de la pauvreté dans leur pays respectif et pour les pays avancés de soutenir cet effort à travers un commerce plus ouvert, une aide financière accrue et des allègements de dettes. La Conférence de Doha reconnaît que la mobilisation de ressources financières pour le développement et l'utilisation efficaces de toutes ces ressources sont essentielles pour le succès d'un partenariat mondial pour le développement durable.

d'Addis-Abeba —³, se fonde sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), mais va beaucoup plus loin et s'articule autour de l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. L'agenda préconise un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable et un renforcement des capacités ainsi que l'amélioration des données et statistiques utilisées pour mesurer le développement durable.

Le nouvel agenda de la communauté internationale en faveur du développement durable comprend 17 nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles qui sont de nature globale et universellement applicables à tous les pays, tout en prenant en compte les réalités nationales, les capacités et niveaux de développement, et en respectant les politiques nationales et les priorités des pays. L'ambition ultime est de s'attaquer, avant 2030, aux barrières systémiques au développement durable les plus importantes, telles que les inégalités, les modes de consommation et de production non viables, l'infrastructure inadéquate et la pénurie d'emplois décents, tout en insistant sur l'éradication de la pauvreté comme objectif prioritaire du nouvel ordre du jour du développement durable. La dimension environnementale du développement durable est couverte par les cibles relatives aux océans et aux ressources marines ainsi qu'aux écosystèmes et à la biodiversité.

Le document final comprend aussi la mise en place d'une architecture de suivi et de revue qui sera essentielle dans le soutien de la mise en œuvre du nouvel ordre du jour du développement durable. Le forum politique de haut niveau sur le développement durable, mis en place après la Conférence Rio+20⁴, servira de forum principal pour le suivi et la revue. L'Assemblée générale de l'ONU, le Conseil économique et social et les agences spécialisées de l'ONU seront aussi engagés dans la revue des progrès dans certains domaines spécifiques.

Le document final sera formellement adopté les 28–30 septembre 2015 par les États membres des Nations Unies au sommet sur le développement durable à New York. Il est également prévu que le document final d'Addis-Abeba contribuera à la réalisation d'un accord significatif lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique prévue à Paris, en décembre 2015.

Lors de la conférence d'Addis-Abeba, de nombreux intervenants ont souligné l'importance pour les pays en développement (PED) d'augmenter leurs recettes fiscales afin de leur permettre de faire face à leurs besoins de financement du développement et, en particulier, de combler l'écart en matière d'infrastructure de l'Afrique dans un contexte où les perspectives d'augmentation de l'aide publique au développement dans les années à venir sont faibles. Cependant, ils ont aussi reconnu qu'une augmentation significative des rentrées budgétaires et autres recettes fiscales des PED exige que ces derniers reçoivent leur juste part des revenus budgétaires globaux grâce à un véritable partenariat avec les pays avancés.

Selon des études du PNUD et de la CNUCED, les PED devraient accroître le ratio des impôts rapporté au PIB de leur niveau actuel moyen de 15–17 % à un taux optimal de 20–24 % afin d'assurer leurs besoins de financement. Quoique ce niveau puisse être partiellement atteint grâce à la mise en place de politiques fiscales améliorées et d'administrations fiscales renforcées (vu, par exemple, la taille du secteur informel dans nombre de ces pays, il existe des marges importantes

³Le document final adopté à l'issue de la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement est disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/>.

⁴C'est à la Conférence Rio+20 en 2012 que des États membres de l'ONU ont convenu de lancer un processus visant à développer un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD).

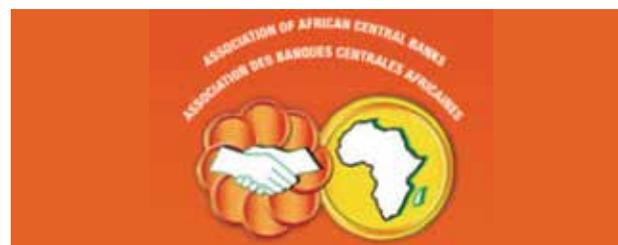
pour élargir l'assiette fiscale des PED), cela nécessitera aussi un partenariat avec les pays avancés afin d'aborder certaines questions importantes telles que les exonérations d'impôt sur les flux d'aide publique au développement, les incitations fiscales pour attirer les investissements directs étrangers, et la question de l'évasion fiscale par certains investisseurs étrangers notamment grâce à la mise en place d'accords d'investissements qui favorisent le paiement d'impôts dans les pays d'origine des multinationales (pays de l'OCDE). Selon certaines études, ces pertes représentent environ 10 % du PIB des PED et sont amplifiées par la faiblesse de leurs pouvoirs de négociations pour changer les règles internationales et par des capacités politiques et techniques limitées pour réviser et modifier ces règles.

Le besoin pour les partenaires nationaux et internationaux d'explorer des méthodes novatrices de financement pour promouvoir les investissements en infrastructures a aussi été souligné lors de la Conférence d'Addis-Abeba. Le besoin en financement pour combler le déficit infrastructurel de l'Afrique est estimé à 99 milliards de dollars par an par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), soit 3,4 % du PIB de l'Afrique en 2013, et ce, jusqu'en 2030. En raison de ce déficit infrastructurel qui bride la croissance économique du continent et réduit la productivité du secteur privé, environ 2 % de la croissance du PIB de l'Afrique sont perdus chaque année.

De nombreux participants ont ainsi privilégié des mécanismes de financements qui combinerait ressources publiques et privées. Cependant, il a aussi été reconnu lors de la Conférence que de nombreux secteurs cruciaux pour le développement des PED attirent peu d'investissements privés en raison notamment des risques qu'ils représentent. Parmi les initiatives qui pourraient aider à rassurer les investisseurs privés contre certains risques spécifiques, la BAD a cité l'utilisation de garanties qu'elle offre telles les garanties de

crédit partielles (couvrant une partie des remboursements prévus des prêts privés ou obligations contre tous les risques) et les garanties de risque partielles (couvrant les prêteurs privés contre le risque qu'une entité publique manque à ses obligations dans le cadre d'un projet privé).

38^e Réunion annuelle de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA)



Malabo, la capitale de la République de Guinée équatoriale, a accueilli le 14 août 2015 la 38^e Réunion annuelle ordinaire de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA). La réunion a été précédée le 13 août par le symposium annuel de l'Association dont le thème a porté sur « L'indépendance des banques centrales : mythe ou réalité ».

L'ouverture du symposium a été marquée par le mot de bienvenue de M. Lucas Abaga Nchama, gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), l'allocation du représentant de l'Union africaine et celle de M. Miguel Engonga Obiang Eyang, ministre des Finances et du Budget de la Guinée équatoriale, président d'honneur qui a déclaré l'ouverture des travaux. Les participants au symposium, notamment les gouverneurs des Banques centrales ou leurs représentants, ont discuté des sous-thèmes suivants : (i) l'indépendance des banques centrales et leur rôle en période de crise économique et financière ; (ii) la prépondérance budgétaire et l'indépendance des banques centrales ; (iii) l'importance croissante des engagements des banques centrales au regard de

leurs bilans, instruments et autonomie administrative, et (iv) le partage d'expériences des gouverneurs par rapport au thème central du symposium.

À la clôture du symposium, le gouverneur de la BEAC a indiqué que les échanges des participants ont permis de souligner le large consensus établi sur l'indépendance des banques centrales et son rôle déterminant pour l'atteinte de l'objectif de stabilité des prix traditionnellement assigné aux banques centrales. En effet, une indépendance accrue favorise l'atteinte de l'objectif de stabilité monétaire. En outre, la revue du concept d'indépendance des banques centrales a permis d'établir les éléments clés de ce concept, notamment : (i) la formalisation de l'indépendance dans les cadres juridiques ; (ii) l'indépendance dans la détermination des objectifs et le choix des instruments de politique monétaire ; (iii) les conditions de désignation et de révocation des dirigeants des banques centrales et (iv) l'autonomie financière.

Les participants ont été également d'avis que les banques centrales sont devenues beaucoup plus indépendantes qu'autrefois, notamment du point de vue de leurs objectifs et cadre juridiques. Toutefois, cette indépendance, qualifiée « *de jure* », est régulièrement soumise à de nombreux défis. Les échanges ont relevé l'importance des contraintes que certaines orientations de politique budgétaire peuvent poser à l'indépendance des banques centrales, notamment dans un contexte de prépondérance budgétaire.

Ces contraintes sont plus accentuées en période de crise, comme il a été observé durant les récentes crises financières internationales et de la dette publique en Europe. En effet, les crises économiques ont généralement amené les autorités publiques à élargir le champ des objectifs des banques centrales, allant souvent au-delà des domaines de compétence de ces dernières.

Les participants ont convenu dans l'ensemble que l'indépendance des banques centrales requiert généralement le respect d'un certain nombre d'exigences par les banques centrales elles-mêmes ainsi que la mise en œuvre de certaines réformes et mesures politiques. Au nombre des exigences, ils ont noté : (i) la responsabilité des dirigeants des banques centrales, qui doivent faire preuve d'indépendance intellectuelle ; (ii) l'obligation de rendre compte ; (iii) la transparence des mesures opérationnelles adoptées par les banques centrales, assortie d'une communication claire sur ces questions ; (iv) le maintien d'une bonne collaboration entre les dirigeants des banques centrales et les pouvoirs publics.

Concernant les mesures politiques et actions dont la mise en œuvre est fondamentale pour le renforcement de l'indépendance des banques centrales, les participants ont relevé : (i) l'important rôle d'une coordination étroite des politiques monétaire et budgétaire ; (ii) la mise en œuvre des réformes visant à renforcer le cadre juridique et institutionnel des banques centrales ; et (iii) le développement des marchés financiers régionaux afin de limiter le recours au financement monétaire des déficits publics, susceptibles de mettre à mal l'indépendance des banques centrales.

Au terme de leurs travaux, les gouverneurs ont élu M. Lucas Abaga Nchama, gouverneur de la BEAC, au poste de président de l'Association. Les gouverneurs ont aussi adopté le programme de travail de l'ABCA pour l'année 2016 et son budget de fonctionnement. L'ABCA se propose pour l'année 2016 de poursuivre le suivi de la mise en œuvre du programme de coopération monétaire en Afrique (PCMA) ; de superviser les activités du comité conjoint de la Commission de l'Union africaine et de l'ABCA pour la création de la Banque centrale africaine (BCA) ; de poursuivre l'amélioration du fonctionnement du Secrétariat permanent de l'Association et de renforcer les relations avec les

organisations africaines poursuivant les mêmes objectifs que l'ABCA. Un séminaire continental et un symposium annuel seront aussi organisés en 2016 tandis que le Secrétariat suivra la mise en œuvre du programme d'activités de la Communauté des superviseurs bancaires africains (CSBA).

Réunion du Caucus des gouverneurs africains du FMI et de la Banque mondiale, Luanda, 27 et 28 août 2015



Notre Bureau a pris part à Luanda, du 27 au 28 août 2015, à la Réunion des gouverneurs africains du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale. Cette rencontre a été accueillie et présidée par M. Armando Manuel, ministre des Finances de la République d'Angola et président du Groupe des gouverneurs africains du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale.

Les gouverneurs ont examiné les voies et les moyens par lesquels les institutions de Bretton Woods peuvent soutenir les efforts qu'ils déploient notamment en vue de : (i) relever le défi du financement d'un développement durable ; (ii) combattre la fraude fiscale et supprimer les flux financiers illicites ; (iii) investir dans la transformation et la diversification économiques ; (iv) financer les projets régionaux d'infrastructure transformateurs ; et (v) renforcer la voix et la représentation de l'Afrique au sein des institutions de Bretton Woods.

À l'issue de cette rencontre, les gouverneurs ont adopté la Déclaration de Luanda et convenu du contenu d'un mémorandum conjoint adressé à la directrice générale du FMI et au président du Groupe de la Banque mondiale.

Déclaration de Luanda

Réunis à Luanda, en République d'Angola, à l'occasion de la Réunion des gouverneurs africains de 2015, accueillie et présidée par M. Armando Manuel, ministre des Finances de la République d'Angola et président du Groupe des gouverneurs africains du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale :

- Nous, gouverneurs africains du FMI et du Groupe de la Banque mondiale avons examiné les voies et moyens par lesquels les institutions de Bretton Woods peuvent soutenir les efforts que nous déployons pour : i) relever le défi du financement d'un développement durable ; ii) combattre la fraude fiscale et supprimer les flux financiers illicites ; iii) investir dans la transformation et la diversification économiques ; iv) financer les projets régionaux d'infrastructure transformateurs ; et v) renforcer la voix et la représentation de l'Afrique au sein des institutions de Bretton Woods.

Dans ce contexte

Conscients de ce que la volatilité grandissante des perspectives des marchés financiers rendra d'autant plus difficile l'obtention de ressources pour le financement des Objectifs de développement durable (ODD), et conscients de ce que sans les financements et les politiques appropriés nous ne pourrions pas mettre en œuvre nos ambitions :

- Nous sollicitons l'appui des institutions de Bretton Woods en faveur de solutions et d'initiatives

transformatrices visant notamment à renforcer les politiques publiques, à harmoniser les dispositifs réglementaires, à mettre en valeur les partenariats publics-privés (PPP), à améliorer le climat des affaires et à restructurer les dettes souveraines de manière à libérer le potentiel des populations et du secteur privé et à encourager le changement sur le plan du financement des profils de consommation et de production à l'appui du développement durable.

Reconnaissant que les flux financiers illicites, l'évasion fiscale abusive et le rapatriement des bénéficiaires et des remboursements de la dette ont pour effet tragique de priver nos pays de centaines de milliards de dollars chaque année ; et convaincus de ce que les recettes intérieures que nos pays peuvent eux-mêmes mobiliser seront la principale source de financement de leur développement :

- Nous proposons des pôles d'intervention où le concours des institutions de Bretton Woods pourrait aider nos pays à lever de nouveaux financements en faveur du développement grâce à la mobilisation de ressources intérieures, en renforçant notamment le recouvrement de l'impôt, le financement privé et le financement public international, et en particulier en réduisant les flux financiers illicites d'ici 2030, dans la perspective de leur élimination à terme, notamment grâce à des systèmes commerciaux, monétaires et financiers ainsi qu'au renforcement de la gouvernance économique mondiale et à l'amélioration de coopération fiscale internationale.

Soulignant que la richesse en ressources naturelles offre de vastes possibilités de développement ; conscients que les pays qui en dépendent pour leurs recettes fiscales et leurs recettes d'exportation sont confrontés à des défis particuliers et demeurent très vulnérables à divers chocs exogènes ; et inquiets de

constater que plus de deux décennies après le lancement de programmes de diversification, l'absence de stratégies de diversification bien conçues et les carences des dispositifs de suivi n'ont pas contribué à faciliter les processus de diversification de l'économie et des exportations destinés à promouvoir la transformation de l'Afrique :

- Nous proposons plusieurs mesures aux institutions de Bretton Woods pour aider nos pays à assurer la diversification de leur économie et de leurs exportations en encourageant l'innovation et les technologies dans les secteurs à plus grande valeur ajoutée, notamment l'agriculture, l'infrastructure, l'énergie, les industries de transformation, les services, l'amélioration des données et le renforcement des capacités, de manière à promouvoir l'esprit d'entreprise et à dynamiser la transformation de l'Afrique.

Réaffirmant que le développement des infrastructures reste un facteur déterminant et un atout essentiel pour une croissance durable en Afrique ; exprimant nos préoccupations au sujet du caractère insuffisant des financements internationaux actuels et de l'architecture de leur acheminement face aux besoins infrastructurels de l'Afrique ; notant que la conjoncture économique favorable du continent offre une occasion exceptionnelle d'aborder collectivement sans plus tarder le dossier du financement de projets d'infrastructure régionaux transformateurs :

- Nous proposons six projets régionaux transformateurs dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture pouvant être appuyés par la Banque mondiale ; ainsi que plusieurs solutions novatrices destinées à réduire le déficit infrastructurel grandissant de l'Afrique. Nous sollicitons en outre le concours financier des institutions de Bretton Woods à l'appui de l'Initiative Africa50 de la Banque africaine de développement (BAfD) afin

de surmonter les difficultés liées à la préparation, à la viabilité et à la structuration financière des projets d'infrastructure comme conditions préalables essentielles à la mobilisation des investissements privés.

Rappelant qu'il est vital et urgent de renforcer la voix et la représentation de l'Afrique au sein des institutions de Bretton Woods :

- Nous rappelons notre position selon laquelle la taille du Conseil d'administration du FMI doit être à la mesure de la mission grandissante de l'institution, et notre engagement de longue date en faveur d'un troisième siège pour l'Afrique subsaharienne. Nous rappelons l'engagement des pays membres du FMI à mener à terme la révision exhaustive de la formule de calcul des quotes-parts d'ici janvier 2016, et notre position en faveur d'une représentation renforcée de l'Afrique au moyen de pourcentages de quote-part reflétant notre dynamisme économique et nos vulnérabilités sous-jacentes. Nous convenons de maintenir notre dialogue concerté avec les dirigeants du FMI et de la Banque mondiale afin de renforcer la représentation des ressortissants africains et de promouvoir efficacement leurs perspectives de carrière dans le cadre des objectifs institutionnels de diversité et de mobilité à tous les échelons, définis d'un commun accord.

Enfin

Conscients de ce que l'IDA est la source la plus importante de financement pour financer la réalisation des ambitieux ODD, et devrait continuer de l'être :

Nous renouvelons notre appui aux nouvelles initiatives de financement du Groupe de la Banque mondiale en vue de faciliter la transition des financements

concessionnels vers les financements non concessionnels, ainsi que la réflexion en cours sur les options permettant d'accroître les ressources pour le financement du développement par l'intermédiaire de l'IDA. Nous nous tenons prêts pour être consultés sur les options qui seront définies.

Reconnaissance

Nous, gouverneurs africains, sommes reconnaissants à Son Excellence, Monsieur le Président José Eduardo dos Santos, au gouvernement et à la population de la République d'Angola, de l'hospitalité et de l'appui reçus durant notre séjour.

Luanda, 28 août 2015

Groupe des gouverneurs africains

Consultations avec les autorités

Togo – Visite des autorités au Fonds monétaire international (FMI)

Le ministre d'État, de l'Économie et des Finances et de la Planification du développement du Togo, Son Excellence, M. Adji Otèth Ayassor, a effectué une visite de travail au FMI le 5 juin 2015. Le ministre d'État était accompagné de S.E.M. Kossi Assimaidou, ministre de la Planification du Développement et ancien Administrateur du FMI, et de l'ambassadeur du Togo à Washington D.C., S.E.M. Limbiye Kadangha Bariki. La délégation a été reçue par M. Ngueto Tiraina Yam-baye, l'Administrateur représentant le Togo au Conseil d'administration du FMI en présence de ses suppléants, M. Woury Diallo et M. Mohamed-Lemine Raghani. Le ministre d'État a eu une séance de travail avec M^{me} Cemile Sancak, chef de mission pour le Togo, suivie d'un échange avec M^{me} Antoinette Sayeh, directrice du département Afrique. Il s'est aussi entretenu avec M. Marco Cangiano, assistant directeur



M. Raghani, M. Yambaye, M^{me} Sancak, S.E.M. Ayassor et S.E.M. Assimaidou.

au département des finances publiques. Au cours de ces différentes réunions, le ministre d'État a fait le point sur les récents développements économiques et financiers au Togo au lendemain des élections présidentielles tenues le 25 avril 2015 et qui ont vu la réélection de S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé. Il a aussi fait le point sur les réformes en cours et sur l'assistance technique dans le domaine des finances publiques du FMI au Togo.

Par ailleurs, l'Administrateur suppléant, M. Woury Diallo, a séjourné à Lomé du 3 au 5 août 2015 et a participé aux discussions avec les autorités dans le cadre des consultations de 2015 au titre de l'article IV des statuts du FMI pour le Togo.

Djibouti – Consultations avec les autorités

M. Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur suppléant, a séjourné à Djibouti dans le cadre des Assises nationales sur la fiscalité du 12 au 16 juin 2015. À cette occasion, il a été reçu par le Premier ministre, M. Abdoukader Kamil Mohamed, le ministre du Budget, M. Bodeh Ahmed Robleh, le gouverneur de la Banque centrale de Djibouti, M. Ahmed Osman, et le secrétaire général du ministère du Budget, M. Simon Mebrathu, auxquels il a transmis les salutations de l'Administrateur M. Ngueto Tiraina Yambaye, et rappelé sa constante disponibilité à œuvrer en vue d'assurer avec dévouement et efficacité la mission de représentation de Djibouti au Conseil d'administration du FMI.

Ces rencontres lui ont permis de faire le point sur les relations des pays avec le FMI tout en mettant en exergue les actions du Bureau visant à renforcer la coopération avec le FMI.

Les autorités ont salué l'approche adoptée par le Bureau pour l'échange d'information et pour maintenir un contact permanent avec les pays du Groupe.



S.E.M. Abdoukader Kamil Mohamed et M. Raghani.

Guinée équatoriale – Consultations avec les autorités

L'Administrateur, M. Ngueto Tiraina Yambaye, s'est rendu du 12 au 14 août 2015 à Malabo en République de Guinée équatoriale dans le cadre de ses consultations avec les autorités des pays membres du Groupe. Accompagné à cette occasion par M. Siradiou Bah, Conseiller principal, l'Administrateur a été reçu en audience le 12 août par M. Miguel Engonga Obiang Eyang, ministre des Finances et du Budget et gouverneur du Fonds monétaire international (FMI), et le 14 août par Son Excellence, Monsieur Vincenté Ehaté Tomi, Premier ministre.

Durant son séjour, l'Administrateur a aussi pris part au Symposium et à la 38^e réunion annuelle de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA) tenus à Malabo les 13 et 14 août 2015.

Les entretiens de l'Administrateur avec le ministre des Finances et du Budget ont porté sur la conclusion positive de la réunion du Conseil d'administration tenue le 20 juillet 2015 sur le rapport des services au titre de l'article IV des statuts, la participation du pays au programme de formation des cadres auprès du FMI sur financement des pays membres, le renforcement de l'appareil statistique du pays et la distribution des profits exceptionnels provenant de la vente d'or du FMI en 2012. Concernant le renforcement de l'appareil statistique, l'Administrateur a recommandé en particulier la mise en place d'un programme urgent de perfectionnement des cadres avec l'appui du département des statistiques du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée basé à Yaoundé, au Cameroun.



S.E.M. Vincenté Ehaté Tomi et M. Yambaye.

Le Premier ministre, S.E.M. Vincenté Ehaté Tomi, a reçu l'Administrateur, M. Yambaye, en présence de M. Baltasar Engonga Edjo, ministre d'État chargé de l'Intégration régionale, et de M. Damian Ondo Mañe, conseiller du Premier ministre et ancien Administrateur du FMI. M. Yambaye a saisi l'occasion pour remercier le Premier ministre de la qualité de l'accueil qui lui a été réservé et aussi pour l'audience que S.E.M. Vincente Ehaté Tomi lui a accordée. Il a aussi félicité les autorités pour les remarquables progrès réalisés au cours des récentes années et a rendu des conclusions positives de la réunion du Conseil d'administration. En outre, l'Administrateur a souligné l'importance du programme de formation des cadres notamment dans le domaine des statistiques afin de pouvoir mieux refléter les progrès socioéconomiques accomplis par le pays. Le Premier ministre a remercié l'Administrateur pour sa visite, les questions évoquées, et pour les recommandations faites aux autorités.

Il convient de noter que suite à ces rencontres, une réunion technique a été organisée le 14 août 2015



S.E.M. Miguel Engonga Obiang Eyang, S.E.M Milagroa Obono et M. Ngueto Tiraina Yambaye.

avec M^{me} Coumba Mar Gadio, représentante résidente du PNUD, et les principaux collaborateurs du ministre des Finances et du Budget pour échanger sur la mise en place du programme de formation des cadres statisticiens avec l'appui des partenaires au développement.

Madagascar – Consultations avec les autorités

L'Administrateur suppléant, M. Woury Diallo, a séjourné à Antananarivo (Madagascar) du 17 au 20 août 2015 pour des consultations avec les autorités Malgaches dans le cadre de la préparation de la mission de négociations pour un accord au titre de la facilité de crédit rapide (FCR). Cette mission s'est déroulée du 10 au 22 septembre 2015.

Lors de son séjour, M. Woury Diallo a été reçu par le Premier ministre, M. Jean Ravelonarivo, le ministre des Finances et du Budget, M. Francois Rakotoarimanana, le ministre de l'Économie et de la Planification,



S.E.M. Rakotoarimanana et M. Diallo.

M. Herilanto Raveloharison, le ministre de l'Énergie et des Hydrocarbures, M. Horace Gatién, le gouverneur de la banque centrale, M. Alain Hervé Rasolofondraibe, les ambassadeurs et représentants des partenaires techniques et financiers ainsi que de ceux du patronat et du secteur privé local et international.

Bénin – Audience accordée par Son Excellence, Monsieur Thomas Boni Yayi, Président de la République

Le Président de la République du Bénin, S.E.M. Thomas Boni Yayi, a accordé le mercredi 9 septembre 2015 une audience à M. Ngueto Yambaye, Administrateur du FMI pour le Bénin. L'entretien a porté sur la coopération entre le Bénin et le FMI et d'autres sujets d'intérêt commun aux pays du Groupe Afrique II au FMI.



S.E.M. Thomas Boni Yayi.

ENCADRÉ 3 : Diversité – Les actions du Bureau pour accroître la diversité au FMI

Au cours des dix dernières années, le FMI s'est résolu à atteindre une plus grande diversité dans son personnel, conformément aux statuts de l'institution. Pour ce faire, des objectifs de diversité régionale et de genre sont fixés et revus régulièrement.

Le dernier rapport des services du FMI sur la diversité et l'inclusion examiné par le Conseil d'administration en novembre 2014 a montré que des progrès ont été réalisés au cours des dernières années pour améliorer la diversité et l'inclusion au sein de l'institution, notamment au niveau de la représentation des femmes aux postes de direction et de la proportion des cadres ressortissant des régions sous-représentées. Cependant plusieurs cibles de diversité fixées pour 2014 n'ont pas été atteintes. Sans expliquer les raisons de ces échecs, le rapport a également présenté de nouvelles cibles de diversité et d'inclusion pour 2020. En collaboration avec quatre autres bureaux d'Administrateurs, nous avons plaidé pour que des efforts accrus soient consentis afin d'accroître la proportion des cadres originaires de l'Afrique subsaharienne, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Par ailleurs, nous avons estimé que les nouvelles cibles fixées pour ces régions ne sont pas assez ambitieuses et avons souligné la nécessité d'utiliser les promotions de manière plus systématique afin d'accroître la proportion des directeurs originaires de ces régions, ce d'autant que la cible relative à cet objectif n'a pas été atteinte.

Plus récemment, en avril 2015, le Conseil d'administration a examiné le rapport des services sur le recrutement et le maintien en poste du personnel en 2014. Celui-ci montre que les cibles de diversité et d'inclusion pour 2020, notamment pour les régions sous-représentées dans le personnel, seront difficiles à atteindre sans efforts significatifs de recrutement et de promotion interne.

Aussi, le Bureau de l'Administrateur a pris deux importantes initiatives devant contribuer davantage à l'atteinte des objectifs de diversité de 2020. La première initiative a consisté à rencontrer individuellement tous les chefs de département régionaux et fonctionnels pour échanger sur les obstacles qu'ils rencontrent dans leurs efforts de diversité et les voies et moyens pour lever ces obstacles. Les chefs de département se sont engagés à exploiter tous les programmes de recrutement existants, notamment le « *Special Appointee Program* », pour atteindre les objectifs de diversité de 2020.

La deuxième initiative a été l'organisation d'une réunion entre les Administrateurs représentant les pays des régions sous-représentées dans le personnel du FMI en juillet 2015. Il a été convenu au cours de cette réunion de former un groupe de travail sur la diversité qui sera chargé de dialoguer avec la direction générale sur la diversité au FMI. De plus, une note a été envoyée à la direction générale du FMI pour l'informer de la formation de ce groupe de travail et lui demander des informations statistiques plus détaillées sur la diversité au sein du FMI.

M. Yambaye a tout d'abord remercié le Président du Bénin pour la confiance et l'honneur de représenter le Bénin au Conseil d'administration du FMI.

S'agissant de la coopération entre le Bénin et le FMI, le Président de la République et l'Administrateur ont échangé sur les enjeux de la mission des services du FMI qui séjourne au cours de ce mois de septembre à Cotonou pour mener les consultations au titre de l'article IV des statuts du FMI. Le Président de la République a souligné les principaux défis auxquels fait face l'économie béninoise, notamment la

mobilisation des ressources intérieures et les changements climatiques et leurs impacts sur la culture du coton.

L'Administrateur a ensuite rendu compte au Président de la République de ses activités au Conseil d'administration et a sollicité son appui sur certaines questions importantes relatives à la gouvernance et à la représentation de l'Afrique au FMI. Il a notamment fait part au Président de la République de la création, à son initiative, d'un groupe de travail des Administrateurs du FMI sur la diversité du personnel dans cette institution.

ENCADRÉ 4 : Djibouti – Assises nationales sur la fiscalité (12–16 juin 2015)

L'Administrateur suppléant, M. Mohamed-Lemine Raghani, a participé du 12 au 16 juin 2015 aux Assises nationales de la fiscalité tenues à Djibouti, sur invitation officielle du ministre du Budget adressée à l'Administrateur, M. Ngueto Tiraina Yambaye.

L'organisation de ces assises traduit la volonté des autorités de Djibouti de faire de la fiscalité un outil performant au service du développement. Cet outil devrait permettre de relever les différents défis auxquels les finances publiques sont confrontées. La tenue de ces assises constitue également une réponse aux questions soulevées lors des consultations avec le FMI au titre de l'article IV, notamment une charge fiscale relativement modérée qui pourrait se dégrader à l'avenir malgré un taux de croissance élevé.

La cérémonie d'ouverture de ces assises a été présidée par Son Excellence, Monsieur Ismaïl Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, qui a prononcé un discours d'orientation. Le ministre du Budget, le chef de mission du FMI pour Djibouti, ainsi que le président de la chambre de commerce de Djibouti ont également prononcé des discours lors de cette cérémonie. Plusieurs administrations nationales, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement ont pris part aux travaux de ces assises nationales.

Avant la tenue de ces assises, des consultations nationales ont été organisées au cours desquelles les participants ont discuté des différents aspects de la réforme fiscale en tenant compte des principes d'efficacité, d'équité et de viabilité des finances publiques. Les principales recommandations de ces assises nationales ont porté sur des mesures concrètes, à court et à moyen terme, visant à (i) simplifier la fiscalité et à rationaliser les régimes dérogatoires, (ii) à rendre le système fiscal plus équitable, (iii) à moderniser les administrations fiscales et (iv) à mettre en œuvre une décentralisation fiscale.

La mise en œuvre de ces recommandations permettra non seulement de disposer d'un système fiscal performant, mais amènera également à réviser les scénarios pessimistes quant à l'impact des investissements financés sur ressources extérieures (chemin de fer, autoroutes, etc.) sur les finances publiques. Les autorités considèrent que ces investissements permettront d'élargir la base de la croissance économique de Djibouti de façon durable et que les réformes fiscales permettront d'accroître substantiellement les recettes fiscales.

Le Président de la République et l'Administrateur se sont également entretenus sur la Conférence internationale d'Addis-Abeba sur le financement du développement qui s'est tenue en juillet 2015 et les prochaines conférences internationales sur l'adoption de l'agenda du développement post-2015 et les changements climatiques.

Prochaines conférences internationales

25 au 30 septembre 2015

Sommet des Nations Unies pour l'adoption de l'agenda du développement post-2015

New York, États-Unis

1 et 2 octobre 2015

Réunion des ministres des Finances de la zone franc
Paris, France

9 au 11 octobre 2015

Assemblées annuelles 2015 du groupe de la Banque mondiale et du FMI
Lima, Pérou

30 novembre au 11 décembre 2015

Conférence de Paris sur les changements climatiques
Paris, France

Publications d'intérêt

Les publications indiquées ci-après sont des documents de travail préparés par les services du FMI et disponibles sur le site internet du FMI. Les versions électroniques en langue française peuvent être transmises sur demande au Bureau de l'Administrateur.

Comprendre l'administration des recettes : une analyse initiale des données à l'aide de l'outil d'information de l'administration des recettes

Par Andrea Lemgruber, Andrew Masters et Duncan Cleary

Résumé

Au cours des dernières années, le département des finances publiques a développé l'outil « Revenue Administration Fiscal Information Tool (RA-FIT) », un

outil de collecte de données fiscales et douanières. Ce document de travail, le premier de son genre à l'échelle internationale, analyse les résultats de la première série de collecte de données au moyen de l'outil RA-FIT pour 85 pays. Le processus débute par une analyse comparative des données disponibles pour les administrations fiscales, en particulier dans les économies en développement, pour les aider à améliorer leurs performances. Les sujets abordés comprennent la mesure du rendement, les arrangements institutionnels et les opérations fondamentales de l'administration fiscale et douanière. L'outil RA-FIT en est à sa deuxième série de collecte de données. Ces dernières seront analysées et mises à la disposition des pays participants et des partenaires d'assistance technique / bailleurs de fonds par l'intermédiaire d'un portail en ligne.

► <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=42951.0>

IMF WP 15/122 – Pauvreté, croissance et inégalité en Afrique subsaharienne : les espérances suscitées par l’approche DSRP se sont-elles concrétisées ?

Par Daouda Sembene

Résumé

Les pays d’Afrique subsaharienne qui ont adopté des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ont fait preuve d’une forte résilience au lendemain de la récente crise économique et financière mondiale. Le présent document de travail du FMI (IMF WP 15/122) démontre toutefois que la croissance a bénéficié plus que proportionnellement au quintile supérieur de la population durant la mise en œuvre des DSRP. Il constate que la mise en œuvre des DSRP n’a ni réduit le taux de pauvreté ni relevé la part des revenus du quintile le plus pauvre de la population subsaharienne. Si des pays d’autres régions ont mieux réussi à faire reculer la pauvreté et à augmenter la part des revenus des pauvres, il n’existe aucune preuve tangible de l’influence des DSRP sur ces résultats .

► <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=42993>

IMF WP 15/69 – Renforcement de l’investissement et rôle des administrations publiques : l’exemple du Bénin

Par Matteo F. Ghilardi et Sergio Sola

Résumé

Ce document de travail du FMI (IMF WP 15/69) analyse les retombées budgétaires sur l’économie béninoise d’un renforcement de l’investissement public

lorsque des carences dans les administrations publiques en ce qui concerne les dépenses publiques et le recouvrement des impôts sont constatées. Bien qu’un tel renforcement se traduise par une hausse de la production et de la consommation à long terme, un programme de stabilisation budgétaire est nécessaire pour préserver la viabilité des finances publiques. Il ressort d’une analyse du bien-être des consommateurs que celui-ci progresse quand les autorités facilitent l’ajustement budgétaire par l’emprunt. La comparaison entre différents programmes de stabilisation montre que ce bien-être est plus important quand les autorités recourent surtout à la fiscalité des revenus du capital, car cette solution permet de renforcer plus rapidement la consommation. Il est toutefois possible d’abaisser les coûts budgétaires si les autorités s’emploient à réduire les carences dans le recouvrement des impôts. Enfin, le document examine une possible modification du régime commercial qui provoquerait une diminution des recettes. Il permet de constater que l’alourdissement de la fiscalité nécessaire pour préserver la viabilité des finances publiques réduirait à néant le gain de bien-être tiré de la hausse de l’investissement public.

► <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=42898.0>

IMF WP 15/99 – Comment améliorer l’efficacité de la politique monétaire dans l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Par Alexei Kireyev

Résumé

Ce document de travail du FMI (IMF WP 15/99) examine les obstacles à une meilleure mise en œuvre de la politique monétaire au sein de l’UEMOA et tente de suggérer d’éventuelles mesures d’amélioration.

Le problème est-il lié à la structure institutionnelle, au contrôle des liquidités régionales par la BCEAO, aux instruments de politique monétaire, aux circuits du mécanisme de transmission, aux marchés financiers, ou encore aux taux d'intérêt et aux rigidités des prix ? D'un point de vue théorique, dans le cadre des contraintes d'un régime de change fixe et de contrôle des capitaux, un certain nombre de conditions préalables doivent être remplies. Premièrement, la BCEAO doit avoir un cadre approprié de politique monétaire et des instruments de politique monétaire qui

fonctionnent bien. Deuxièmement, il doit y avoir une transmission claire entre ces instruments et les taux d'intérêt du marché, ce qui implique que la BCEAO soit en mesure d'influencer les taux du marché régional et que ceux-ci ne soient pas déterminés par des forces exogènes, compte tenu du rattachement à l'euro. Enfin, il doit y avoir un lien clair entre les mesures prises par la BCEAO et l'inflation.

► <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=42898.0>



CHAPITRE 5

Présentation de deux banques centrales

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)



La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institut d'émission monétaire commun à huit États d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo qui constituent l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA).

La Banque centrale a été créée le 12 mai 1962 avec la signature, par les États membres, du Traité de l'Union



M. Tiémoko Meyliet Koné, Gouverneur de la BCEAO

monétaire auquel sont annexés ses statuts. Au fil des années, le cadre institutionnel et les missions de la BCEAO ont évolué à la faveur des réformes visant à

les adapter aux mutations de l'environnement international et intérieur ainsi qu'aux évolutions intervenues dans les missions des banques centrales. Au terme de la dernière réforme, entrée en vigueur en avril 2010, la Banque centrale a pour missions fondamentales de :

- définir et de mettre œuvre la politique monétaire ;
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA ;
- promouvoir un bon fonctionnement et d'assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des ministres ;
- gérer les réserves officielles de change des États membres de l'UMOA.

Sur le plan institutionnel, les organes de la BCEAO comprennent, outre le gouverneur, un Comité de politique monétaire, un Conseil d'administration, un Comité d'audit et des Conseils nationaux du crédit à raison d'un Conseil dans chacun des États membres. Le Comité de politique monétaire, composé du gouverneur, des vice-gouverneurs et de membres extérieurs à la BCEAO, est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

L'objectif principal de la politique monétaire menée par la BCEAO est d'assurer la stabilité des prix dans l'Union. Sans préjudice de cet objectif, la Banque centrale apporte son concours aux politiques économiques des États membres en vue d'une croissance saine et durable.

Le dispositif de gestion de la monnaie de l'Union s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité. Il comprend ainsi deux volets essentiels à savoir, les taux d'intérêt et le dispositif des réserves obligatoires.

Du point de vue de son organisation administrative, la Banque centrale dispose d'un siège implanté à Dakar, en République du Sénégal, d'agences principales et auxiliaires dans chacun des huit États membres. Un bureau à Paris fait office de représentation auprès des institutions européennes de coopération.

La BCEAO a enregistré des résultats appréciables dans la conduite de ses missions. Sur le plan de la stabilité des prix⁵, l'inflation dans la zone se situe en moyenne à 2,6 % sur les dix dernières années. Le principal défi auquel la Banque centrale est confronté en matière de stabilité des prix reste la forte vulnérabilité des pays aux chocs sur les cours des produits alimentaires importés et sur la production agricole locale encore tributaire de la pluviosité.

La BCEAO a également conduit d'importants chantiers visant la diversification et l'approfondissement du système financier de l'Union. Elle a ainsi :

- soutenu la création, en 1973, de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), chargée du financement des actions prioritaires de développement et d'intégration économique des États membres ;
- œuvré à la mise en place, en avril 1990, de la Commission bancaire de l'UMOA, l'organe de contrôle et de supervision du système bancaire de l'Union ;
- mis en place les infrastructures d'un marché financier régional, avec l'entrée en activité en 1998 d'une bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) ;
- élaboré, en 2001, un cadre réglementaire pour le développement d'un marché des titres de la dette publique ;

⁵ Le Comité de politique monétaire a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation en glissement annuel pour l'ensemble de l'Union compris dans une marge de plus ou moins (\pm) un point de pourcentage (1 %) autour d'une valeur centrale de deux pour cent (2 %), à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

- modernisé, au début des années 2000, les systèmes de paiement pour garantir la sécurité des transactions et permettre au système bancaire de fonctionner grâce à une infrastructure technique de pointe et un environnement réglementaire solide.

En tant que banque centrale de pays en développement, la BCEAO est étroitement impliquée dans les questions de financement des économies des États membres. À cet égard, elle prend une part active à la recherche de solutions innovantes pour faciliter l'accès des gouvernements et du secteur privé aux financements, dans un contexte où les États se sont engagés dans des politiques volontaristes d'accroissement des investissements dans les infrastructures.

Les actions menées par la BCEAO, dans ce cadre, sont présentées dans un rapport sur le financement des économies de l'Union, adopté par les chefs d'État et de gouvernement des États membres en mai 2012. Elles visent notamment à créer les conditions d'un approfondissement du système financier et l'émergence d'acteurs financiers majeurs, dotés de moyens suffisants pour développer des instruments de financement innovants, susceptibles de contribuer à une amélioration quantitative et qualitative des financements disponibles pour les économies de l'Union.

La BCEAO a ainsi œuvré à la création d'une agence dédiée, l'Agence UMOA-Titres, dont la mission est d'accompagner les États dans la levée de ressources sur le marché financier régional et sur les marchés internationaux à moindre coût. Elle a également engagé les actions nécessaires au renforcement de la résilience du système financier grâce à la création d'un Fonds de stabilité financière, dont l'objectif est d'intervenir en cas de défaillance éventuelle d'un État

membre de l'Union à honorer ses échéances sur les marchés financiers régional et internationaux, et d'un Fonds de garantie des dépôts, afin de renforcer la confiance de la clientèle des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés.

En matière de supervision bancaire, la BCEAO a procédé à une vérification élargie à l'ensemble du système bancaire. Sur cette base, elle a lancé la deuxième phase du renforcement des fonds propres des banques (10 milliards de FCFA) et les réformes pour une surveillance fondée sur les risques. Elle a également engagé des actions structurantes en matière de supervision des groupes bancaires transfrontaliers et de résolution de crises bancaires. D'importants chantiers sont en cours de finalisation pour rendre conforme le cadre réglementaire de supervision aux normes internationales. Il s'agit notamment du projet de mise en œuvre des dispositions de Bâle II et Bâle III et celui de la refonte du plan comptable bancaire de l'UMOA.

En ligne avec les mutations de son environnement, la BCEAO a accompli des avancées significatives sur le plan de l'inclusion financière. Après avoir favorisé un développement à grande échelle de la microfinance, les mesures mises en œuvre aujourd'hui visent à améliorer la stabilité et la résilience de ce secteur. En outre, la BCEAO s'est engagée dans la promotion de la finance par la téléphonie mobile, reconnue aujourd'hui comme un des moyens les plus efficaces pour permettre l'accès des franges les plus défavorisées de la population aux services financiers. Dans ce cadre, le gouverneur de la BCEAO, M. Tiémoko Meyliet Koné, assure actuellement la présidence de l'Initiative africaine sur les politiques de services financiers via la téléphonie mobile (AMPI) et de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI).



BEAC – Siège social, Yaoundé – Cameroun.

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est l'institut d'émission commun aux six États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. Le 22 novembre 2012, elle a célébré 40 années consacrées au bien-être des populations de la CEMAC. Elle est régie par la Convention instituant l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) et la Convention de coopération monétaire passée entre la France et les six États membre de cette Union.

La BEAC a pour mission de :

- définir et de conduire la politique monétaire de l'Union ;

- émettre et de mettre en circulation le Franc CFA, monnaie commune de la zone CEMAC ;
- mener la politique de change de la zone CEMAC ;
- détenir et de gérer les réserves officielles de change des États membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et de veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière au sein de l'Union monétaire.

La BEAC et l'infrastructure financière de la CEMAC

Dans le cadre général de l'assainissement du système financier de la zone, de l'approfondissement de la pénétration du secteur financier, de l'amélioration du cadre de la politique monétaire ainsi que de l'accélération du processus d'intégration économique sous-régionale, au début des années 2000, la BEAC a entrepris la modernisation des systèmes et des moyens de paiements de la CEMAC.

Des progrès notables ont déjà été réalisés dans le cadre de la réforme des systèmes et des moyens de paiement avec la mise en place du Système de règlement brut en temps réel, dénommé Système de gros montants automatisé (SYGMA), pour la modernisation du système d'échanges et de règlement des transactions d'importance systémique ; et du Système net de paiement de masse, dénommé Système de télécompensation en Afrique centrale (SYSTAC) pour la modernisation du système d'échanges et de règlement de masse.

La BEAC et le système financier

La création de la Commission bancaire de l'Afrique centrale en 1990 et l'harmonisation de la réglementation bancaire en Afrique centrale en 1992 ont rendu

effectif l'union bancaire dans la CEMAC par l'établissement d'un superviseur bancaire commun à ces pays. Cet organe s'est attelé dès le début à doter la Communauté d'un cadre réglementaire conforme aux normes internationales.

Par ailleurs, tirant les leçons des récentes crises financières et forte de l'expérience des autres banques centrales, la BEAC accorde une plus grande attention au bon fonctionnement du système financier de la CEMAC. C'est pourquoi, en 2010, son mandat a été étendu à la promotion de la stabilité financière au sein de la zone.

La stratégie de politique monétaire de la BEAC

Le régime de change des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) repose sur quatre principes de base :

- une parité fixe entre le franc CFA (franc de la Coopération financière en Afrique centrale) et l'euro
- une convertibilité du franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la zone franc ;
- la mise en commun des réserves de change.

L'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Pour la BEAC, l'objectif de stabilité monétaire signifie, au plan interne, un taux d'inflation faible (norme communautaire de 3 %) et, au plan externe, un taux de couverture extérieure de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20 %).

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité monétaire et décider d'une action, la BEAC a adopté une approche pragmatique fondée sur les analyses des évolutions des agrégats monétaires, de l'environnement

économique international, des conditions d'offre et de demande sur les marchés des biens et des facteurs de production.

La BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur le contrôle de la liquidité bancaire s'exerce à travers la politique du refinancement complétée par l'imposition des réserves obligatoires.

En 2014, le Comité de politique monétaire de la BEAC a adopté le cadre législatif portant sur la mise en place d'un marché des titres de créance négociables dans la sous-région. Ce marché renforcera celui sur les titres publics à souscription libre, sur lequel de nombreux États lèvent régulièrement des ressources.

La BEAC, les réformes institutionnelles et la gouvernance

Afin de mieux répondre aux besoins des populations de la CEMAC et dans un souci d'amélioration de ses



**Banque des États de
l'Afrique Centrale**



M. Lucas Abaga Nchama, Gouverneur de la BEAC

performances, la BEAC a entrepris une révision de son mode de fonctionnement interne. Ces réformes introduites en 2007 ont permis entre autres d'assurer la collégialité dans la gestion interne et les prises de décision en matière de politique monétaire. En effet, le gouvernement de la Banque a été élargi de 3 à 6 membres, par la création de trois postes de directeurs généraux. En outre, à l'instar de plusieurs autres banques centrales, la BEAC s'est dotée d'un Comité de politique monétaire.

Par ailleurs, la Banque a mis en place en 2010 un plan stratégique triennal dans le but de s'aligner sur les normes internationales en matière de gouvernance. Ce plan, qui a bénéficié du soutien des partenaires extérieurs et des États membres, comprend 85 mesures réparties entre les secteurs de la comptabilité, de la gestion, des ressources humaines et de l'informatique. À cet effet, parce que la richesse d'une institution repose sur les femmes et les hommes qui y travaillent, la gestion optimale des ressources humaines constitue un enjeu stratégique. Aussi, avec le Plan directeur des ressources humaines (PDRH) lancé en 2012, la Banque entend mieux mobiliser et développer les compétences de son personnel tout en lui assurant un cadre de travail favorable.

La réforme de la gouvernance interne a abouti aux principaux résultats suivants :

1. la centralisation de la gestion de la trésorerie en devises ;
2. l'adoption d'un code des marchés ;
3. la séparation entre opérations de comptabilité et de trésorerie ;
4. le renforcement des effectifs de contrôle.

Les perspectives

La Banque centrale conduit actuellement une réflexion autour de trois grands axes, à savoir :

- la systématisation dans la CEMAC d'un service bancaire de base afin de baisser le coût lié à la détention d'un compte bancaire ;
- l'amorce de la mise en place d'un dispositif de protection des consommateurs des services et produits bancaires ;
- l'amélioration de l'infrastructure des paiements susceptible d'accroître l'efficacité des services financiers par l'intermédiaire de deux autres volets, à savoir :
 - le développement d'un Système monétique interbancaire sous-régional, dénommé (SMI) ;
 - la mise en place d'un Système de prévention et de centralisation des incidents de paiement, dénommé CIP.

En outre, la BEAC envisage, dans le cadre de la réforme de la politique monétaire en cours, de prendre à court terme une série de mesures, qui auront des implications certaines sur le renforcement de l'efficacité de la politique monétaire et le développement du secteur financier dans la CEMAC. L'objectif poursuivi est de hisser la politique monétaire de la BEAC au niveau des meilleures pratiques internationales, tout en remédiant au déficit paradoxal de financement actuellement observé, dans un environnement marqué par une relative abondance de la liquidité bancaire face à des besoins de financement considérables des économies. Sur cette toile de fond, les principaux axes de réformes sont : (i) le renforcement du cadre théorique et analytique de la politique monétaire en vue de conférer à la BEAC une meilleure maîtrise de l'environnement

des outils de la politique monétaire ; (ii) la redynamisation du marché monétaire sous-régional et la rationalisation des modalités d'intervention de la BEAC, en vue de renforcer les mécanismes de transmission monétaire et de lever les entraves au financement efficient des économies ; (iii) la suppression progressive du financement monétaire des Trésors publics ; (iv) la relance des différents projets de centralisation des informations sur la clientèle (centrale des bilans, des incidents de paiement et agence de notation de crédit) ; et (v) la coordination des objectifs de la politique monétaire et de la stabilité financière.

ENCADRÉ 5 : Assemblées annuelles de 2018, Bali-Indonésie

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale vont accueillir les Assemblées annuelles 2018 des Conseils des gouverneurs à Bali, à Nusa Dua, en Indonésie au cours de la période du 12 au 14 octobre 2018. Après avoir examiné les assurances données par le gouvernement de l'Indonésie, les Administrateurs ont examiné les dispositions proposées à Bali, à Nusa Dua, et ont fait observer que l'acceptation de l'invitation serait en conformité avec la pratique traditionnelle de tenir la réunion ailleurs qu'à Washington D.C. tous les trois ans.

« Ce sera une excellente occasion de montrer les impressionnantes réalisations économiques et sociales de l'Indonésie, ainsi que la culture, la beauté et la vitalité du pays », a déclaré Christine Lagarde, directrice générale du FMI.



M^{me} Christine Lagarde et S.E.M. Joko Widodo, Président de l'Indonésie.

ACCORDS DES PAYS MEMBRES AVEC LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FIN AOÛT 2015)

PAYS	NOMBRE D'ACCORDS	DATE D'APPROBATION	DATE D'EXPIRATION	MONTANT TIRÉ		
				TOTAL	(EN MILLIONS DTS) SOLDE À TIRER	
I. Accords de confirmation, Mécanismes élargis de crédit, Lignes de crédit modulables et Lignes de crédit de précaution						
Total membres de la zone franc (A)	0			0	0	0
Autres pays du Groupe (B)	0			0	0	0
Total pays de notre Groupe (C)=(A)+(B)	0			0	0	0
Autres États africains au sud du Sahara	0			0	0	0
Total pays bénéficiaires confondus (I)	19			116 828	19 890	96 938
II. Facilité élargie de crédit (FEC)						
Burkina Faso		27/12/2013	26/12/2016	51	28	23
Côte d'Ivoire		4/11/2011	31/12/2014	520	471	49
Mali		18/12/2013	17/12/2016	30	18	12
Niger		16/03/2012	15/03/2015	79	56	23
Tchad		1/08/2014	31/07/2017	107	34	73
Total zone franc (A)	5			787	607	180
Guinée		24/02/2012	23/02/2015	174	137	37
Guinée-Bissau		10/07/2015	9/07/2018	17	3	14
São Tomé et Príncipe		13/07/2015	12/07/2018	4	0	4
Autres pays du Groupe (B)	3			195	140	55
Total pays de notre Groupe (C)=(A)+(B)	8			982	747	235
Autres États africains au sud du Sahara	6			1 081	351	730
Total Afrique au sud du Sahara	14			2 063	1 098	965
Total pays bénéficiaires confondus (II)	19			3 150	1 620	1 530

(suite à la page suivante)

ACCORDS DES PAYS MEMBRES AVEC LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FIN AOÛT 2015) *(suite)*

PAYS	NOMBRE D'ACCORDS	DATE D'APPROBATION	DATE D'EXPIRATION	TOTAL	MONTANT TIRÉ	
					(EN MILLIONS DTS)	SOLDE À TIRER
III. Facilité de crédit de confirmation (FCC) et Facilité de crédit rapide (FCR), Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE)						
Total membres de la zone franc (A)	0			0	0	0
Autres pays du Groupe (B)	0			0	0	0
Total pays de notre Groupe (C)=(A)+(B)	0			0	0	0
Autres États africains au sud du Sahara	1			136	0	136
Total pays bénéficiaires confondus (III)	2			188	0	188
Total accords I+II+III	40			120 166	21 510	98 656
IV. Instrument de soutien à la politique économique (ISPE)						
Rwanda		2/12/2013	1/12/2016			
Sénégal		24/06/2015	24/06/2018			
Total pays de notre Groupe	2					
Autres États africains au sud du Sahara	3					
Total pays bénéficiaires confondus (IV)	5					

Source : Fonds monétaire international.

ASSISTANCE TECHNIQUE DES PAYS MEMBRES DU GROUPE AFRIQUE II (OCTOBRE 2014 À SEPTEMBRE 2015)

DÉPARTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (FAD) – MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Dépenses publiques

Madagascar	Réformes des subventions énergétiques
Sénégal	Rationalisation des dépenses

Gestion des finances publiques

Bénin	Surveillance des entreprises publiques par le gouvernement
Burkina Faso	Gestion de trésorerie et exécution du budget Suivi des dépenses et contrôle des ressources publiques
Cameroun	Préparation de budget et cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), Focus sur l'Investment
Côte d'Ivoire	Préparation de budget et crédibilité
Gabon	Budgétisation des programmes Chaîne de la dépense
Guinée	Projet de création / Bilan
Guinée-Bissau	Exécution du budget
Madagascar	Cadre budgétaire à moyen terme et gestion des ressources naturelles Contrôles internes et externes des dépenses publiques Budgétisation à moyen terme
Mali	Cadre budgétaire
Mauritanie	Réforme de la gestion des finances publiques
Niger	Questions macrobudgétaires
São Tomé et Príncipe	Renforcement des capacités pour les rapports budgétaires
Sénégal	Organisation du ministère des Finances
Togo	Évaluation intermédiaire du projet de l'UE

Gestion des recettes

République démocratique du Congo	Administration fiscale
République du Congo	Mission de suivi sur l'administration des douanes
Côte d'Ivoire	Mission de diagnostic – Administration des douanes Suivi – Administration fiscale Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)
Gabon	Mission de suivi sur l'administration des douanes
Guinée-Bissau	Mission de diagnostic
Madagascar	Suivi – Impôts et douanes Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)
Mauritanie	Administration fiscale

(suite à la page suivante)

ASSISTANCE TECHNIQUE DES PAYS MEMBRES DU GROUPE AFRIQUE II (OCTOBRE 2014 À SEPTEMBRE 2015) *(suite)*

DÉPARTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (FAD) – MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Rwanda	Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)
São Tomé et Príncipe	Suivi – Administration fiscale et des douanes
Sénégal	Suivi – Administration fiscale – Statut du module TPA-TTF Administration fiscale et RA-GAP
Tchad	Mission de suivi sur l'administration des douanes
Politique fiscale	
Bénin	Mission de suivi – politique fiscale
Comores	Diagnostic du système fiscal national
Madagascar	Revue de la politique fiscale
Mali	Taxation minière et modèle FARI Fiscalité nationale et décentralisation
Mauritanie	Politique fiscale

INSTITUT DU FMI – COURS ET SÉMINAIRES

PAYS/INSTITUTION	COURS
BAD	Gestion macroéconomique et politique fiscale
BCEAO	Éléments essentiels de la supervision bancaire Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique
BEAC	Gestion macroéconomique et politique fiscale Inclusion financière Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Programmation et politiques financières Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Politique monétaire et de taux de change Réforme des subventions énergétiques Analyse de soutenabilité/viabilité de la dette
Bénin	Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Gestion macroéconomique et politique fiscale Programmation et politiques financières Normes internationales de données dans les plateformes OpenData nationales Analyse de soutenabilité/viabilité de la dette Réforme des subventions énergétiques Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières
Burkina Faso	Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Programmation et politiques financières Gestion macroéconomique et politique fiscale Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières
Cameroun	Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Éléments essentiels de la supervision bancaire Programmation et politiques financières Gestion macroéconomique et politique fiscale Réforme des subventions énergétiques Normes internationales de données dans les plateformes OpenData nationales Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Analyse de soutenabilité/viabilité de la dette Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles Balance des Paiements – Statistiques Statistiques des comptes nationaux Politique monétaire et de taux de change
CEMAC	Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Gestion macroéconomique et politique fiscale
Centrafrique	Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Programmation et politiques financières Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières
Comores	Gestion macroéconomique et politique fiscale Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles Comptes nationaux trimestriels et indicateurs de haute fréquence Analyse des marchés financiers Programmation et politiques financières

(suite à la page suivante)

INSTITUT DU FMI – COURS ET SÉMINAIRES *(suite)*

PAYS/INSTITUTION	COURS
Congo, Rép. dém. du	<ul style="list-style-type: none"> Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Programmation et politiques financières Gestion macroéconomique et politique fiscale Utilisation de modèles DSGE dans le processus d'élaboration des politiques Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles Analyse de la politique monétaire Analyse de soutenabilité/viabilité de la dette
Congo, Rép. du	<ul style="list-style-type: none"> Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Gestion macroéconomique et politique fiscale Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles Normes internationales de données dans les plateformes OpenData nationales
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Programmation et politiques financières Gestion macroéconomique et politique fiscale Éléments essentiels de la supervision bancaire Normes internationales de données dans les plateformes OpenData nationales Analyse de soutenabilité/viabilité de la dette Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières
Djibouti	<ul style="list-style-type: none"> Croissance inclusive : politiques macroéconomiques et sectorielles Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Gestion macroéconomique et politique fiscale Renforcement des institutions budgétaires Statistiques des comptes nationaux Politiques macroprudentielles Programmation et politiques financières Analyse des marchés financiers Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles Introduction à la supervision bancaire pour les non-superviseurs Indicateurs de solidité financière
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> Gestion macroéconomique et politique fiscale Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Programmation et politiques financières Normes internationales de données dans les plateformes OpenData nationales Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Politiques macroprudentielles Croissance inclusive
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> Gestion macroéconomique et secteur financier Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières
Guinée équatoriale	<ul style="list-style-type: none"> Programmation et politiques financières de ciblage de l'inflation Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles

(suite à la page suivante)

INSTITUT DU FMI – COURS ET SÉMINAIRES *(suite)*

PAYS/INSTITUTION	COURS
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> Éléments essentiels de la supervision bancaire Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Programmation et politiques financières Gestion macroéconomique et politique fiscale Politiques macroprudentielles Diagnostics macroéconomiques Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Comptes nationaux – Statistiques
Mali	<ul style="list-style-type: none"> Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Gestion macroéconomique et politique fiscale Programmation et politiques financières Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières
Maurice	<ul style="list-style-type: none"> Éléments essentiels de la supervision bancaire Cours d'introduction sur les statistiques monétaires et financières Politique monétaire et de taux de change Diagnostics macroéconomiques Politiques économiques pour la stabilité financière Normes internationales de données dans les plateformes OpenData nationales Statistiques de la dette du secteur public pour les économies avancées et émergentes
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Atelier régional des parlementaires de Mashreeq et du Maghreb AML / CFT Méthodologie pour la nouvelle norme Croissance inclusive : politiques macroéconomiques et sectorielles Gestion macroéconomique et politique fiscale Renforcement des institutions budgétaires Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Politique monétaire et de taux de change Indicateurs de solidité financière Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles Comptes nationaux trimestriels et indicateurs de haute fréquence Banque centrale et secteur financier – Cadres juridiques Inclusion financière Réformer les subventions aux carburants Impôts sur les sociétés – National et Analyse comparative
Niger	<ul style="list-style-type: none"> Gestion macroéconomique et politique fiscale Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Statistiques des comptes nationaux Normes internationales de données dans les plateformes OpenData nationales
Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> Cours d'introduction sur les statistiques monétaires et financières Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Analyse de la politique monétaire

(suite à la page suivante)

INSTITUT DU FMI – COURS ET SÉMINAIRES *(suite)*

PAYS/INSTITUTION	COURS
São Tomé et Príncipe	Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Gestion macroéconomique et secteur financier Statistiques de la dette du secteur public Vulnérabilités et politiques extérieures
Sénégal	Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Gestion macroéconomique et politique fiscale Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Analyse de soutenabilité/viabilité de la dette Statistiques des comptes nationaux
Tchad	Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Gestion macroéconomique et politique fiscale Programmation et politiques financières Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles Normes internationales de données dans les plateformes OpenData nationales
Togo	Programmation et politiques financières, Partie 1 : Comptes et analyse macroéconomique Gestion macroéconomique et politique fiscale Normes internationales de données dans les plateformes OpenData nationales Réforme des subventions énergétiques Cours avancé sur les statistiques monétaires et financières Analyse de soutenabilité/viabilité de la dette

ÉQUIPE DE L'ADMINISTRATEUR



Nguetto Tiraina Yambaye
Administrateur



Woury Diallo
1^{er} Administrateur suppléant



Mohamed-Lemine Raghani
2^e Administrateur suppléant



Marcellin Koffi Alle
Conseiller principal



Siradiou Mamadou Bah
Conseiller principal



Abdel Rehman Ismael
Conseiller principal



Thierry Nguema Affane
Conseiller principal



Regis O. N'Sonde
Conseiller principal



Mohamed Sidi Bouna
Conseiller principal



Abdoulaye Tall
Conseiller principal



Hervé M. Bangrim Kibassim
Conseiller



Eso-Solim Boukpassi
Conseiller



Oumar Diakite
Conseiller



Romao Lopes Varela
Conseiller



Ousmane Mamadou
Conseiller



Eustaquiano Ndong Ondo Bile
Conseiller



Dina Akele Abaga Nchama
Administrative Assistant



Lievinne N. Mongu
Assistante administrative



Christiana Rajaomanera
Assistante administrative